

RAPPORT

# Diagnostic écologique

ZA de Grand'Anse

Octobre 2021

Communauté de Communes de Marie-Galante



## Sommaire

<b>1. Objet de la mission</b> .....	<b>5</b>
<b>2. Mission</b> .....	<b>7</b>
<b>3. Contexte écologique</b> .....	<b>7</b>
<b>3.1. L'archipel guadeloupéen</b> .....	<b>7</b>
<b>3.2. Marie-Galante</b> .....	<b>9</b>
3.2.1. Quelques données géologiques et pédologiques.....	9
3.2.2. Unités écologiques.....	11
<b>3.3. Inventaires et protection du patrimoine naturel</b> .....	<b>13</b>
3.3.1. Inventaires scientifiques.....	13
3.3.2. Arrêté préfectoral de protection de biotope.....	14
3.3.3. Réserves naturelles.....	15
3.3.4. Terrains du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.....	15
<b>3.4. Trame Verte et Bleue</b> .....	<b>20</b>
3.4.1. Définition.....	20
3.4.2. Schéma Régional de Cohérence Ecologique.....	21
<b>4. Méthodologie</b> .....	<b>22</b>
<b>4.1. Bibliographie</b> .....	<b>22</b>
<b>4.2. Terrain</b> .....	<b>23</b>
<b>5. Résultats</b> .....	<b>24</b>
<b>5.1. Habitats naturels rencontrés</b> .....	<b>24</b>
<b>5.2. Zones humides</b> .....	<b>33</b>
5.2.1. Définition.....	33
5.2.2. Atlas des zones humides de Guadeloupe.....	33
<b>5.3. Flore/végétation remarquables</b> .....	<b>35</b>
<b>5.4. Plantes exotiques et envahissantes</b> .....	<b>35</b>
<b>5.5. Eléments faunistiques</b> .....	<b>37</b>
5.5.1. Avifaune.....	37
5.5.2. Amphibiens-reptiles.....	40
5.5.3. Mammifères.....	43
5.5.4. Invertébrés.....	44
<b>6. Enjeux liés aux milieux naturels</b> .....	<b>46</b>
<b>7. Annexes</b> .....	<b>48</b>

## Liste des figures

<b>Figure 1 : Localisation du projet</b> .....	<b>5</b>
<b>Figure 2 : la parcelle à expertiser</b> .....	<b>6</b>
<b>Figure 3 : Superficie des milieux naturels terrestres (source : Conservatoire botanique des Iles de Guadeloupe 2011)</b> .....	<b>8</b>
<b>Figure 4 : Carte de l’artificialisation des écosystèmes</b> .....	<b>8</b>
<b>Figure 5 : extrait de la carte géologique de Marie-Galante (source : InfoTerre)</b> .....	<b>9</b>
<b>Figure 6 : Carte pédologique (source : ORSTO Bureau des sols des Antilles 1960)</b> .....	<b>10</b>
<b>Figure 7 : Carte des unités écologiques forestières de la Guadeloupe (source : Parc national de la Guadeloupe 03/12/05)</b> .....	<b>12</b>
<b>Figure 8 : Espaces naturels et paysages (source : <a href="https://carto.karugeo.fr/1/visualiseur.map">https://carto.karugeo.fr/1/visualiseur.map</a>)</b> .....	<b>13</b>
<b>Figure 9 : Arrêté préfectoral de protection biotope</b> .....	<b>15</b>
<b>Figure 10 : terrains du Conservatoire du Littoral, domaine protégé (<a href="https://carto.karugeo.fr/1/visualiseur.map">https://carto.karugeo.fr/1/visualiseur.map</a>)</b> .....	<b>16</b>
<b>Figure 11 :Domaine du Conservatoire du littoral (<a href="https://carto.karugeo.fr/1/visualiseur.map">https://carto.karugeo.fr/1/visualiseur.map</a>)</b> .....	<b>17</b>
<b>Figure 12 : zoom sur Domaine du Conservatoire du littoral aux abords de la ZA (<a href="https://carto.karugeo.fr/1/visualiseur.map">https://carto.karugeo.fr/1/visualiseur.map</a>)</b> .....	<b>18</b>
<b>Figure 13 : espaces remarquables du littoral (<a href="https://carto.karugeo.fr/1/visualiseur.map">https://carto.karugeo.fr/1/visualiseur.map</a>)</b> .....	<b>19</b>
<b>Figure 14 : Trame verte et bleue secteur sud-est de Marie-Galante (source : SAR Guadeloupe/DDE/DIREN 2011)</b> .....	<b>21</b>
<b>Figure 15 : Photo aérienne actuelle, 1950-65 et 2000-2005 (source : Géoportail)</b> .....	<b>25</b>
<b>Figure 16 : Photo aérienne de 1950-65 et 2006-2010 (source : Géoportail)</b> .....	<b>25</b>
<b>Figure 17 : Photo aérienne de 2021 (source : Google Earth)</b> .....	<b>25</b>
<b>Figure 18 : Carte des habitats</b> .....	<b>26</b>
<b>Figure 19 : les zones humides de la ZA</b> .....	<b>33</b>
<b>Figure 20 : Photo aérienne de 2006-2010 (source : Géoportail) et de 2021 (source Google Earth) montrant le fort développement de l’Acacia de Saint-Domingue</b> .....	<b>36</b>
<b>Figure 21 : Contacts oiseaux début juillet 2021, SCE</b> .....	<b>39</b>
<b>Figure 22 : Anoli de Marie-Galante, Grand’Anse, juillet 2021, SCE</b> .....	<b>41</b>
<b>Figure 23 : Contacts de reptiles et amphibiens, juillet 2021 (SCE)</b> .....	<b>42</b>
<b>Figure 24 : Mangouste dans la ZA de Grand’Anse, juillet 2021, SCE</b> .....	<b>43</b>

**Figure 25 : Enjeux écologiques de la ZA .....47**

## Liste des tableaux

**Tableau 1 : Les habitats rencontrés sur la ZA et aux abords immédiats .....27**

**Tableau 2 : Liste des oiseaux contactés dans le périmètre d'étude en juillet 2021 .....37**

**Tableau 3 : Liste des oiseaux non observés dans le périmètre d'étude en juillet 2021 mais possibles  
.....38**

**Tableau 4 : Liste des amphibiens contactés début juillet 2021 (SCE). Hylode de Johnstone contactée,  
mais l'autre espèce n'est pas à exclure .....40**

**Tableau 5 : Liste des reptiles contactés début juillet 2021 (SCE) .....40**

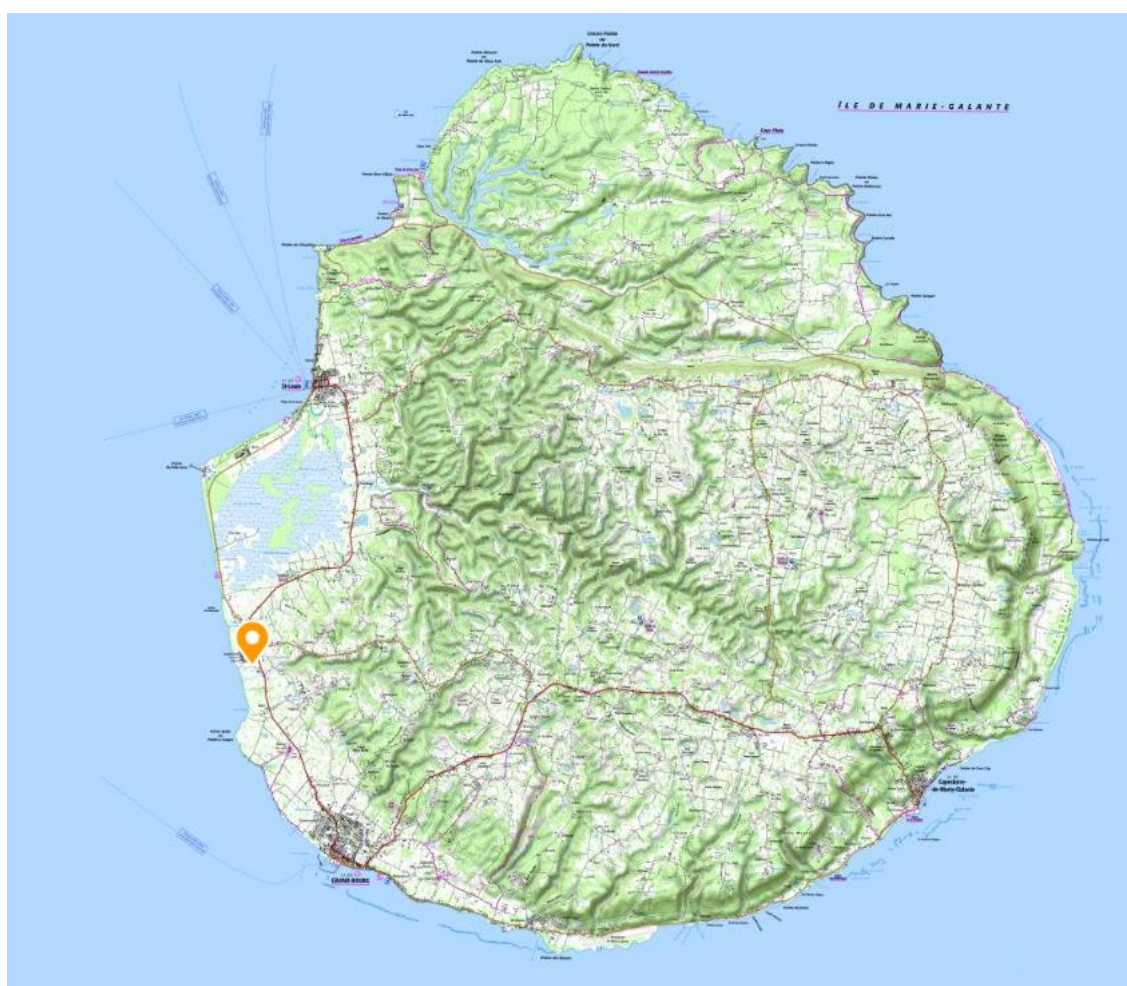
**Tableau 6 : Liste des mammifères contactés début juillet 2021 (SCE).....43**

## 1. Objet de la mission

La Communauté de Communes de Marie Galante envisage l'aménagement de la zone d'activités de Grand'Anse (4,9 ha). Dans le cadre de l'état initial, il est nécessaire de disposer d'une connaissance des enjeux liés aux milieux naturels.

Le projet de ZC au regard de ses caractéristiques entre dans le champ d'application de la procédure cas par cas (catégorie de projet n°39 du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement).

La présente mission consiste en la réalisation d'un diagnostic écologique du site du projet sur lequel est envisagé le projet de ZA pour caractériser les enjeux vis-à-vis des milieux naturels et l'élaboration du dossier d'examen cas par cas. Le diagnostic concerne la parcelle AW. Les travaux ont été initiés dans les années 2010, puis abandonnés.



**Figure 1 : Localisation du projet**





Figure 2 : la parcelle à expertiser

## 2. Mission

La mission intègre les prestations suivantes :

- ▶ Diagnostic écologique du site basé sur une visite organisée début juillet 2021 : visite destinée à investiguer la faune et la flore du site au niveau des emprises du projet et de leurs abords et à caractériser ainsi les enjeux vis-à-vis des milieux naturels ;
- ▶ Rédaction d'une note de synthèse présentant les résultats du diagnostic écologique et les enjeux identifiés.

## 3. Contexte écologique

### 3.1. L'archipel guadeloupéen

La Guadeloupe, au cœur de l'arc antillais, est l'un des 34 « points chauds » (hot spots) mondiaux de biodiversité. L'insularité, le relief et le climat tropical sont en effet à l'origine d'une grande variété de milieux naturels (cf. carte page suivante) et d'espèces, avec un fort taux d'endémisme. Cette richesse est mondialement reconnue et protégée par divers dispositifs réglementaires, inventaires et labels : 23 % de la surface de la Guadeloupe est protégée.

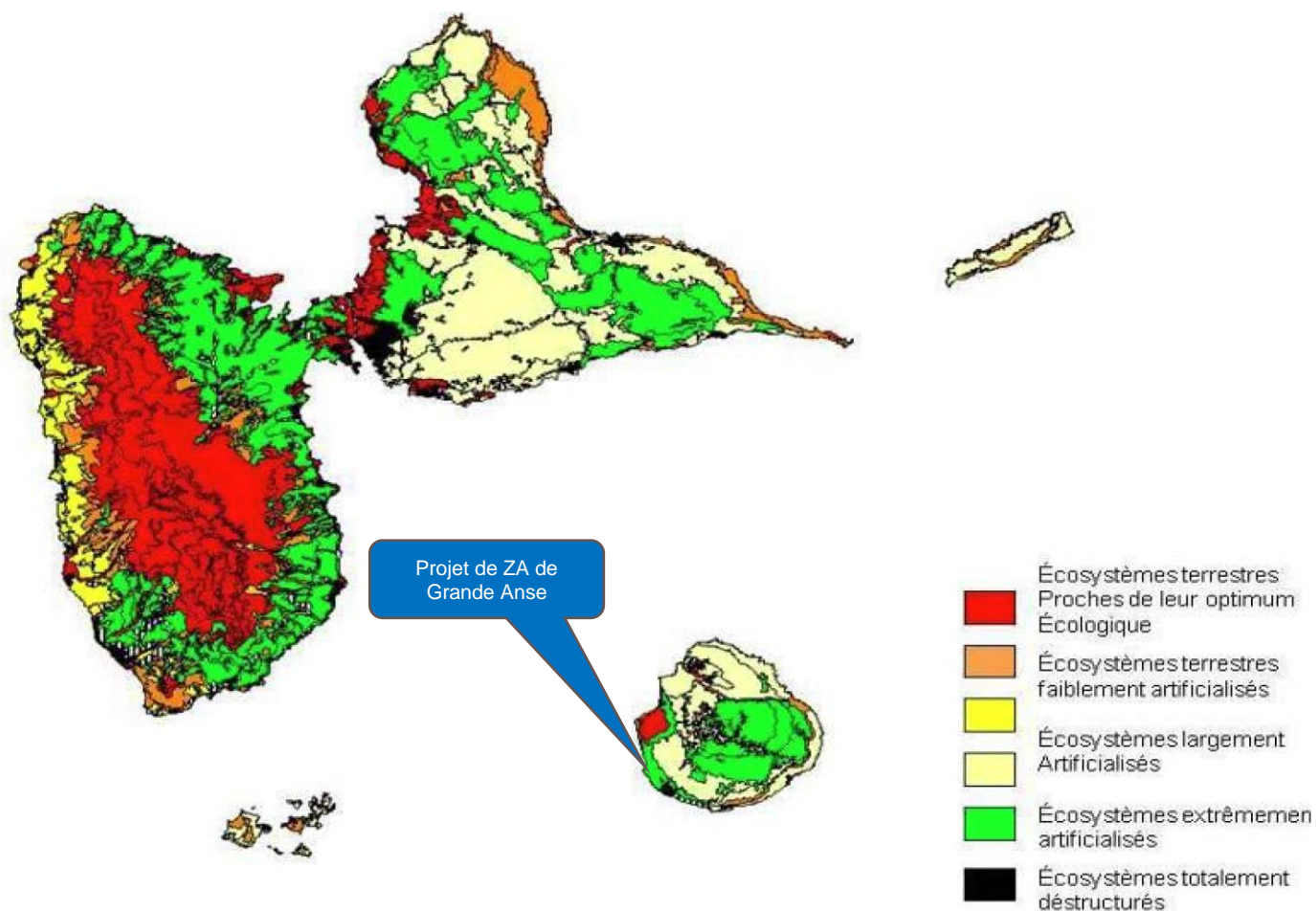
- ▶ La première richesse de l'archipel provient de ses fonds marins et de ses milieux naturels côtiers. Situé aux confins de l'océan Atlantique aux eaux froides et de la mer des Caraïbes aux eaux plus chaudes, le milieu marin de la Guadeloupe offre notamment une faune d'une grande diversité. Les espèces de coraux, de mollusques ou encore de poissons y constitue un patrimoine unique. Le Grand Cul de Sac Marin entre Basse-Terre et Grande-Terre est ainsi caractérisé par une longue barrière récifale, qui délimite un lagon de 11 000 hectares. L'intérêt écologique de ce secteur repose sur la juxtaposition de plusieurs écosystèmes que sont les formations coralliennes, les herbiers de phanérogames marines et la mangrove. Les milieux naturels marins et littoraux font l'objet, du fait de leur intérêt écologique élevé, de protections réglementaires, réserve naturelle, arrêté préfectoral de protection de biotope, espace naturel littoral sensible au titre de la loi littoral, site classé, réserve de Biosphère (Man and Biosphère), RAMSAR. Ces milieux ont également fait l'objet d'inventaires scientifiques avec notamment la délimitation récente de zone d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF).
- ▶ La forêt tropicale développée sur les massifs montagneux de Basse-Terre constitue la seconde richesse écologique de la Guadeloupe. S'ouvre en effet au-dessus de 250 mètres d'altitude le domaine de la forêt tropicale. Sa flore luxuriante est composée de plus de 300 espèces d'arbres, de 270 espèces de fougères et de près de 100 espèces d'orchidées. La forêt humide s'étend jusqu'à environ 900 mètres d'altitude ; elle laisse la place ensuite à des formations végétales plus basses (savanes arbustives).
- ▶ L'archipel abrite plus de 2 700 mares, dont l'essentiel est localisé sur Grande-Terre et Marie-Galante. La faune et la flore de ces mares sont relativement riches et composées d'espèces spécifiques. Ces mares augmentent ainsi la diversité biologique de la Guadeloupe.

La richesse des milieux naturels de la Guadeloupe est néanmoins menacée, soumise à de fortes contraintes anthropiques et également, dans une moindre mesure, naturelles.

La superficie des milieux naturels terrestres de la Guadeloupe est récapitulée dans le tableau suivant. Les formations inondables composées pour l'essentiels de mangroves arrivent en 5<sup>e</sup> position des écosystèmes terrestres avec environ 7 600 ha.

Superficie des milieux naturels terrestres	2010
Forêt semi-décidue (ha)	55 803
Forêt sempervirente saisonnière (ha)	37 610
Forêt ombrophile (ha)	36 765
Etage altimontain (ha)	10 197
Formations inondables (ha)	7 614
Formations à déterminisme édaphique (ha)	6 381
Superficie des espaces urbains et rurbains (ha)	8 920

**Figure 3 : Superficie des milieux naturels terrestres**  
 (source : Conservatoire botanique des Iles de Guadeloupe 2011)



**Figure 4 : Carte de l'artificialisation des écosystèmes**



## 3.2. Marie-Galante

### 3.2.1. Quelques données géologiques et pédologiques

Marie-Galante fait partie des Antilles calcaires qui correspondent à l'*arc externe* des Petites Antilles. Les Antilles calcaires, dont l'activité volcanique a cessé depuis environ 30 millions d'années, ont un relief relativement peu élevé par rapport aux Antilles volcaniques.

A Marie-Galante, tout comme en Grande-Terre, le substratum volcanique n'est pas visible, et n'affleurent que des calcaires très résistants (calcaires à nodules calcaires et calcaires à polypiers).

Marie-Galante est composée de deux zones géomorphologiques distinctes, séparées par la « barre de l'île ».

- ▶ La partie nord, appelé « *les bas* », représente environ un cinquième de la superficie de l'île. Incliné vers le nord-ouest, son altitude décroît à partir de la côte nord-est, sculptée en falaises et petites anses (anse Coudrier, Chapelle, Pineau, Raquette, Ballet, Bois d'Inde...).
- ▶ Le compartiment sud, appelé « *les hauts* », surélevé, a été basculé vers le sud-ouest. **La ZA de Grand'Anse se situe sur des terrasses au sol épais.**

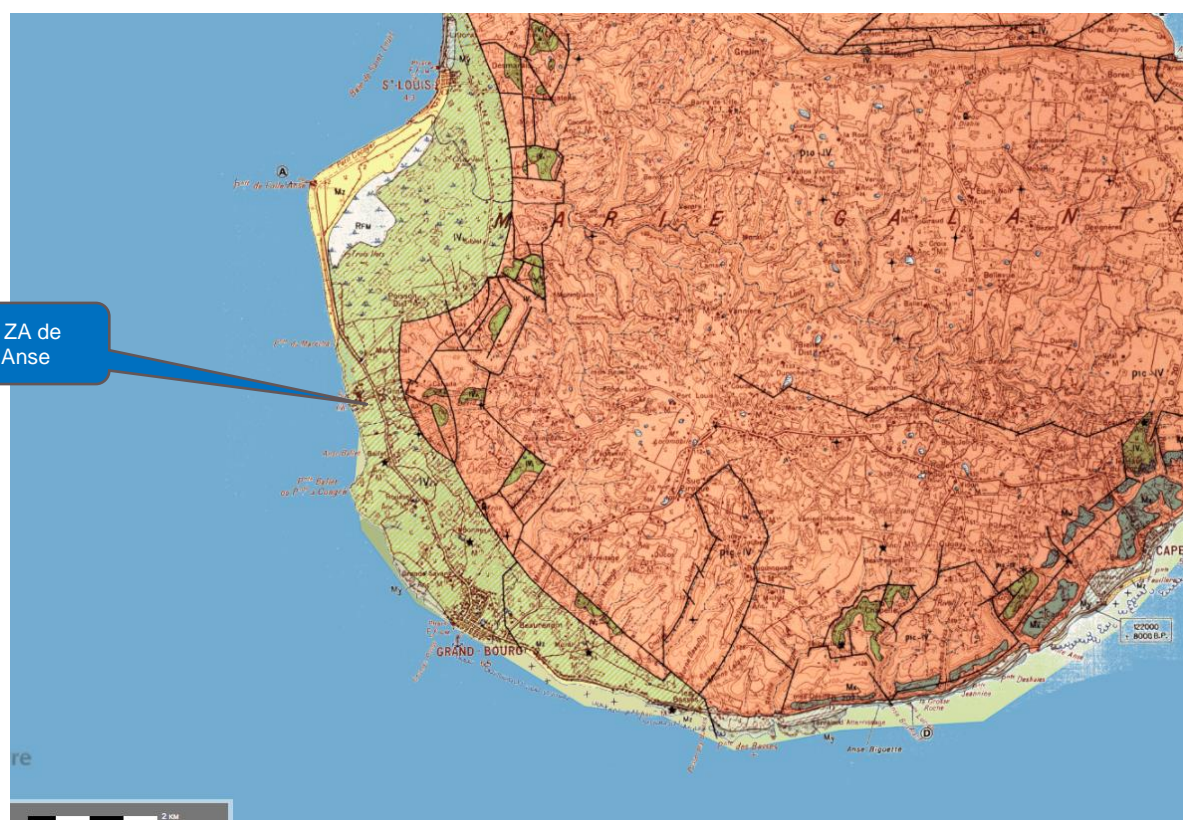


Figure 5 : extrait de la carte géologique de Marie-Galante (source : InfoTerre)

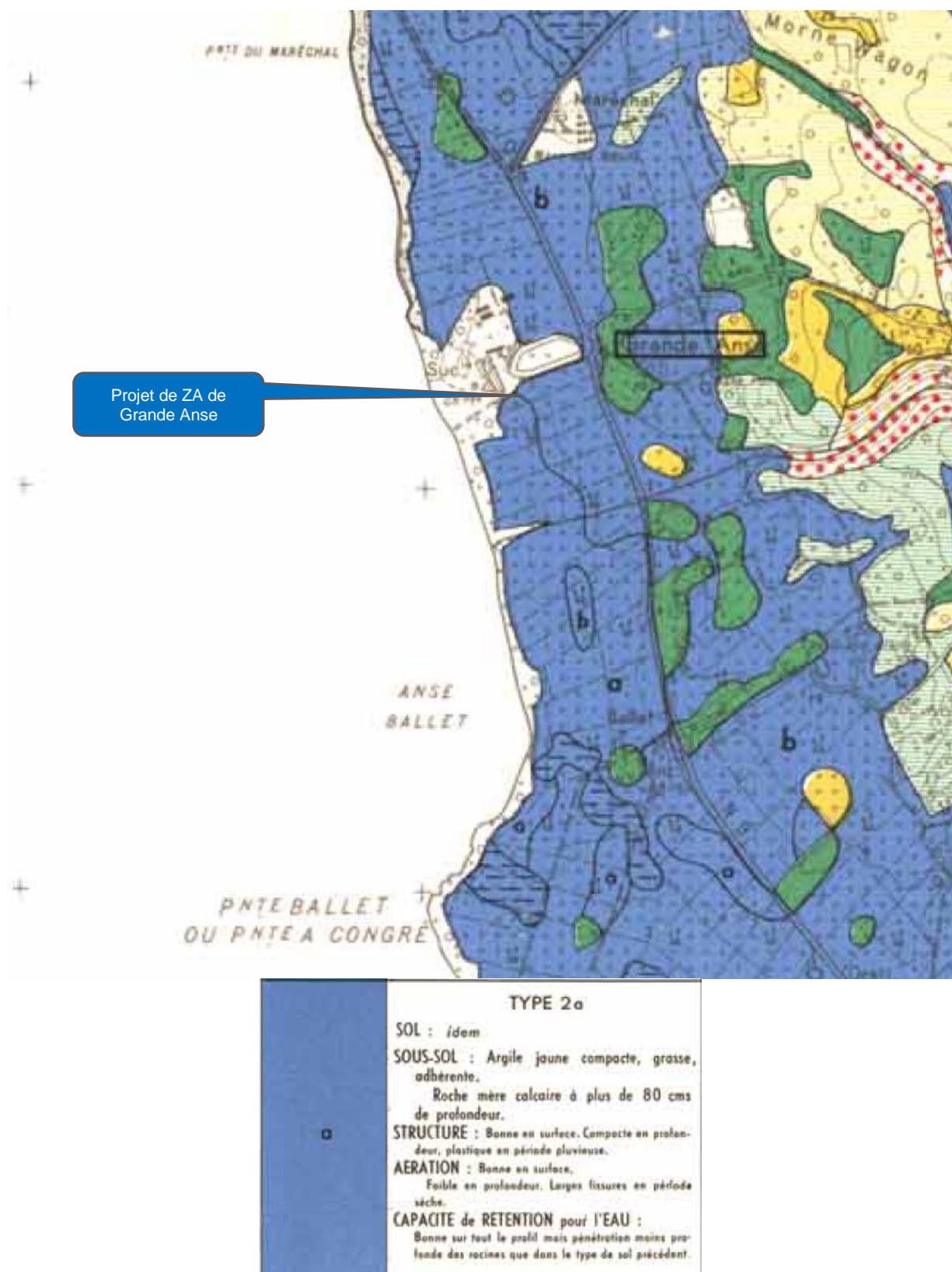


Figure 6 : Carte pédologique (source : ORSTO Bureau des sols des Antilles 1960)



### 3.2.2. Unités écologiques

Le site étudié appartient à l'étage de la Plaine côtière (MG 1), d'après la carte des unités écologiques de Marie-Galante<sup>1</sup>. Le littoral très proche (50 m à l'ouest de la parcelle AW539) est quant à lui concerné par la Forêt sur sable (MG10).

Marie-Galante						
ETAGE DES FORETS SEMI-DECIDUES SUR TERRAINS CALCAIRES						
La plaine						
MG1	plaine côtière	1000-1250	7-9	vertiges profonds		
Les Hauts						
MG2	plateau des Hauts	1450-1500	7	vertiges +/- profonds ou squelettiques		
MG3	la frange au vent des Hauts	1250-1450	7-10			
Les marges des Hauts						
MG4	le pôle nord-ouest	1000-1250	10	squelettiques dominants	érosion et ravinements	
MG5	la frange occidentale des Hauts	1000-1250	>7			
Les plateaux arides et les régions littorales exposées						
MG6	les secteurs secs des plateaux	<1000	10	vertiges ou squelettiques		
MG7	la façade littorale orientale	<1000	>10 ?	squelettiques	érosion et ravinements	
MG8	la barre de l'île	variées 1000-1500	7-10	peu profonds à squelettiques		
REGIONS INFLUENCEES PAR L'EAU						
MG9	les régions inondées	1000-1250	7-9	hydromorphes	augmentation de la salinité	
MG10	forêt sur sable	1000	9-10	sableux calcaires		
MG11	les ravines	variées	7-10	vertiges à argileux		

#### MG 1 - La plaine occidentale.

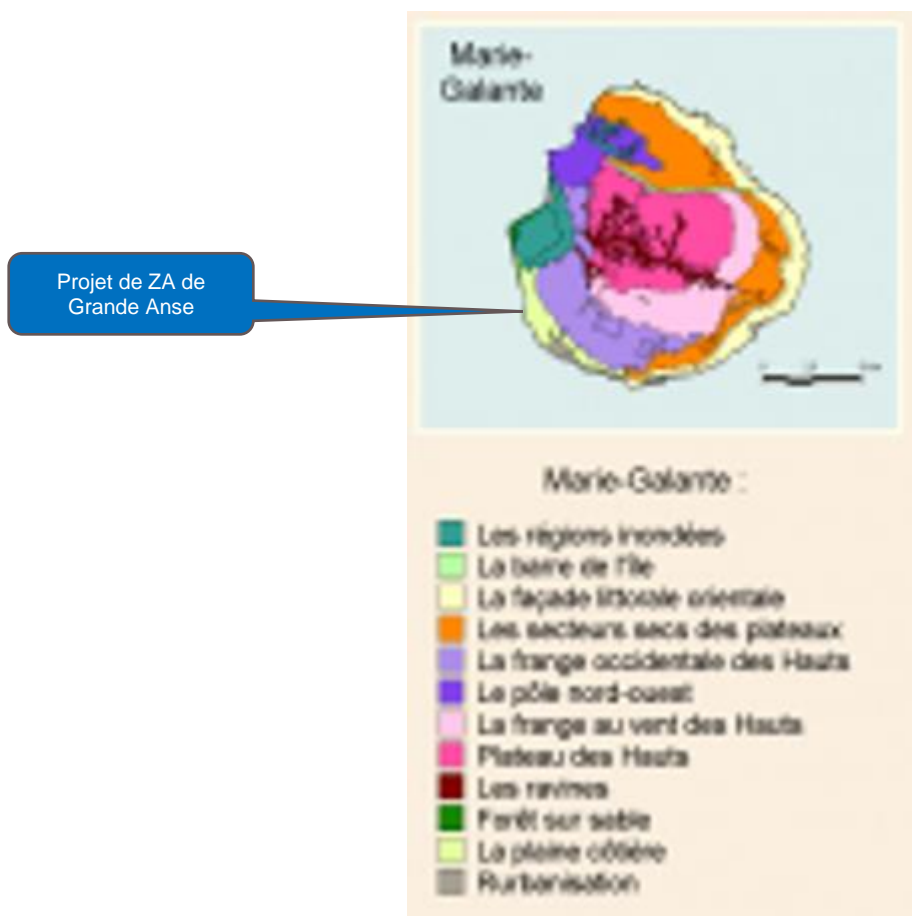
Le plateau des Hauts basculé vers l'ouest, rejoint la mer de façon progressive. Il est sillonné alors par des ravines rayonnant à partir du centre de l'île. Les matériaux empruntés au plateau s'accumulent en bas de pente pour former une plaine littorale. L'utilisation agricole de cette plaine littorale témoigne de son humidité : la relative sécheresse du climat y est compensée par les eaux s'écoulant des hauteurs du plateau. L'état anthropisé de la végétation ne permet guère d'estimer le potentiel écologique réel de la région mais il semble pour des raisons édaphiques et climatiques, qu'il puisse avoir été presque aussi élevé que celui de la plaine des Abymes.

#### MG 10 - Le bois de Folle Anse.

Le cordon littoral sableux qui sépare la mer de la région marécageuse est couvert d'un bois secondarisé mais particulièrement vigoureux. La surface occupée par ce système à Marie-Galante, justifie déjà qu'on en fasse une unité écologique à part entière. Cette importance spatiale implique un enrichissement considérable de la phytocénose et s'il existe quelques petits cordons littoraux sableux ailleurs, il n'y a pas actuellement de formation comparable au bois de Folle Anse dans l'archipel guadeloupéen. L'intérêt biologique considérable de ce site est encore renforcé par le fait qu'il contient la seule station connue de *Drypetes serrata* de l'archipel de Guadeloupe. L'équilibre hydrique de la région marécageuse interne est subordonné au maintien du cordon littoral sableux dans son état fonctionnel. L'altération du cordon littoral (par suppression du couvert végétal, extraction de sable, pollution...) peut provoquer l'altération des marécages - par assèchement et/ou par augmentation de la salinité. En lui-même le substrat sableux est fragile, il est soumis aux actions capricieuses de la mer qui tantôt le remblaie, tantôt le ronge, et doit en partie sa stabilité structurale et fonctionnelle au maintien de la végétation qui le couvre.

La présence de sites archéologiques (Grandguillotte, comm. pers.) rend plus utile encore la mise en place de mesure de protection.

<sup>1</sup> Rousteau A, Portécop J. & Rollet B., 1996. *Carte écologique de la Guadeloupe*. ONF, Université des Antilles et de la Guyane, Parc national de la Guadeloupe, 36p. + 1 carte.



**Figure 7 : Carte des unités écologiques forestières de la Guadeloupe  
(source : Parc national de la Guadeloupe 03/12/05)**



### 3.3. Inventaires et protection du patrimoine naturel

#### 3.3.1. Inventaires scientifiques

##### ► Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

La ZA se situe 2 km au sud de la ZNIEFF de type 1a plus proche. Il s'agit de la ZNIEFF de type 1 « PLAGE ET BOIS DE FOLLE ANSE » (0007 0001), Le bois de Folle Anse est une formation phyto-écologique rarissime d'une grande richesse en espèces arborescentes, aussi bien xérophiles que mésophiles. Il présente un grand intérêt écologique parce qu'il renferme une demi-douzaine d'espèces très rares, à population réduite tant sur Marie-Galante que sur le reste de l'archipel guadeloupéen : Bois moussara (*Drypetes serrata*), Bois vert (*Ternstroemia peduncularis*), Bois oursin (*Xylosma buxifolium*). Certains arbres (*Diospyros*, *Tabebuia*) atteignent 15 à 20 m de haut et jusqu'à 1 m de diamètre (ils sont probablement centenaires). Cette zone constitue un écosystème fragile en relation avec le marais de Saint-Louis. C'est une relique de la forêt littorale sur sable, la plus remarquable avec celle de Grand'Anse à Deshaies. L'un des plus fameux sites archéologiques précolombiens de la Guadeloupe (vestiges des premiers Arawaks) se situe dans le secteur de la plage de Folle Anse. Certaines espèces végétales présentes à Folle Anse sont inscrites sur la liste des espèces protégées : Bois Capitaine *Xylosma martinicense*, Bois d'Ebène *Rochefortia spinosa*, l'Orchidée *Brassavola cucullata*, et le Gaïac *Guaiacum officinale*.

La ZNIEFF de type 2 du Marais de Saint-Louis, est quant à elle distance de 1,2 km.

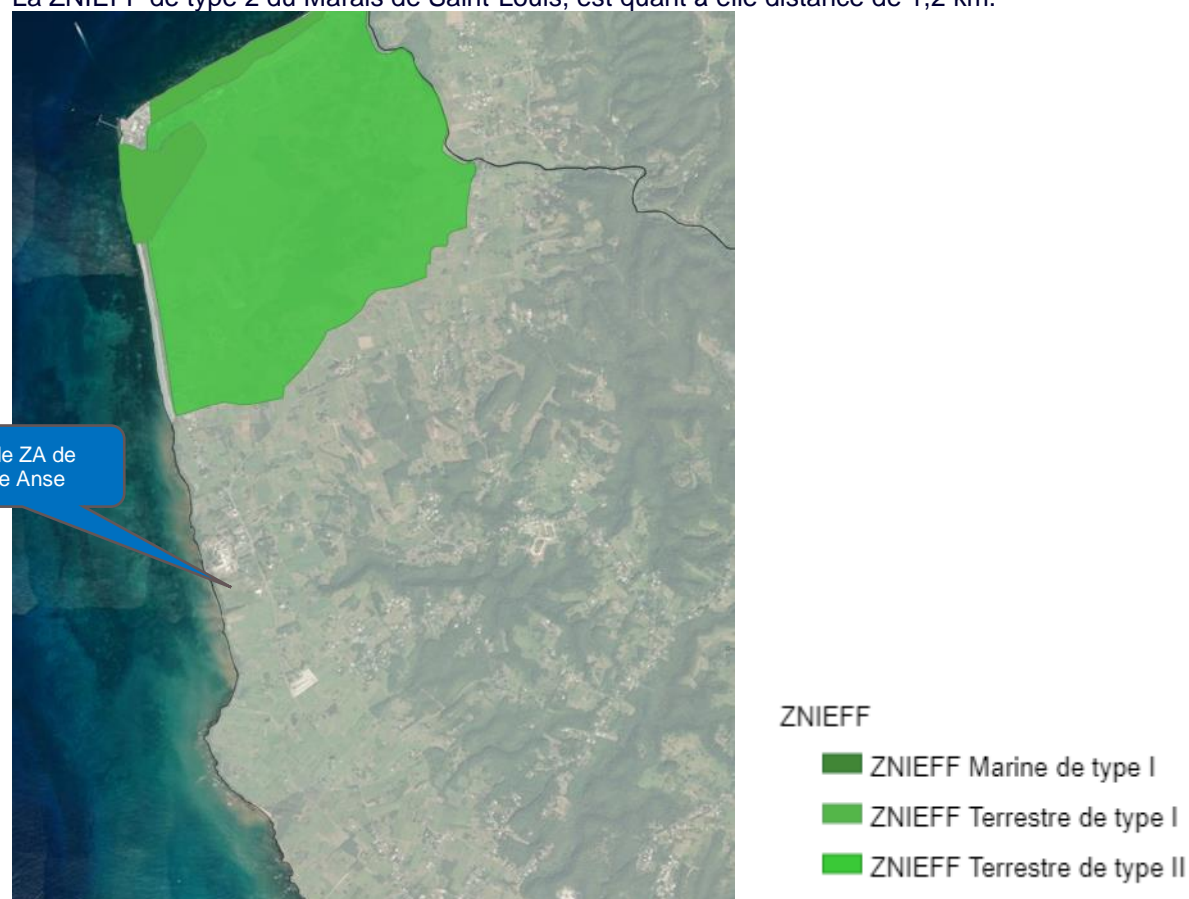


Figure 8 : Espaces naturels et paysages (source : <https://carto.karugeo.fr/1/visualiseur.map>)

### ► Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux

Aucune Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO<sup>2</sup>) n'est aujourd'hui définie sur l'archipel guadeloupéen.

Les sites éligibles au titre des Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) ont fait l'objet d'un recensement en 2008 par l'association AMAZONA. 9 zones ont été identifiées, s'étendant sur plus de 50 000 ha, mais pas sur Marie-Galante.

### 3.3.2. Arrêté préfectoral de protection de biotope

L'arrêté préfectoral de protection de biotope de Folle Anse (arrêté préfectoral n°98-494 du 12 mai 1998 ; modifié par arrêté n°98-1664 du 1<sup>er</sup> décembre 1998) est situé 1,2 km au nord de la ZA.

Il s'agit d'une des dernières grandes étendues marécageuses de l'archipel guadeloupéen. Une forêt mésophile, formation phyto-écologique rarissime, s'est développée près de la pointe de Folle Anse en réponse aux conditions hydrologiques très particulières de la basse vallée de la rivière de Saint-Louis. On y observe de nombreuses espèces végétales rares dont plusieurs protégées par arrêté ministériel. Une zone humide de cette étendue, sur une île relativement sèche comme Marie-Galante, est très prisée non seulement par plusieurs espèces d'amphibiens et de tortues, mais surtout par une avifaune abondante et diversifiée.

Les Marais de Folle Anse<sup>3</sup> se développent en arrière du littoral, dont ils sont séparés par un épais cordon sableux. Alimentés en eau douce par la rivière Saint-Louis, ces marais constituent la plus importante zone humide de Marie-Galante. Cinq formations végétales occupent cet espace en fonction des variations topographiques et de salinité :

- Mangrove à palétuvier,
- Marais herbacé,
- Prairie à graminée et culture,
- Savane inondée à Jonc *Eleocharis mutata* et à Verveine courante *Lippia nodiflora*,
- Forêt marécageuse d'eau douce.

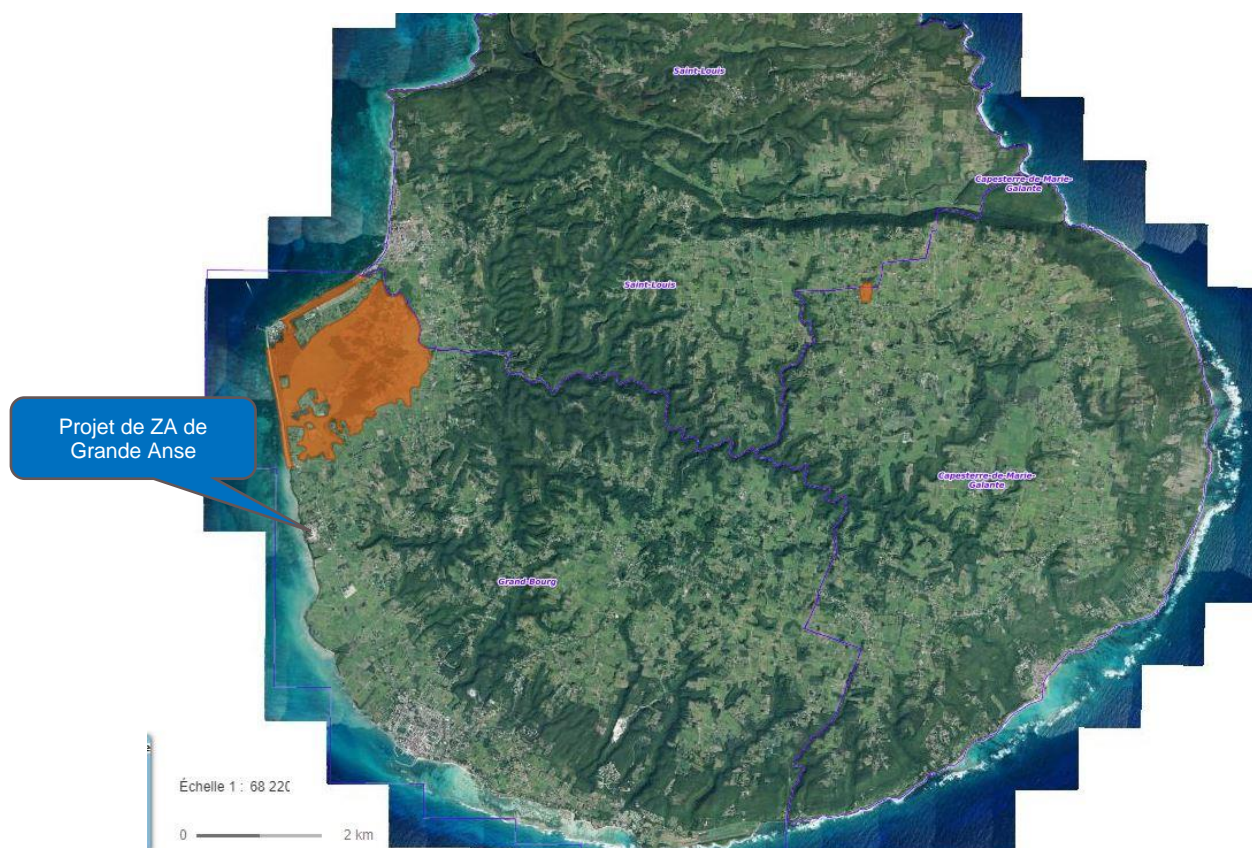
Cette vaste zone humide revêt une importance considérable pour l'avifaune : site de nidification et de passage privilégié pour des espèces particulièrement intéressantes comme le Kio jaune *Ixobrychus exilis*, le canard routoutou *Nomonyx dominica*, et le pigeon à couronne blanche *Columba leucocephala*.

Par ailleurs, l'ensemble constitué par la plage, le marais et le bois de Folle Anse est reconnu par tous les habitants de Marie-Galante comme une partie de leur patrimoine indéniablement originale, méritant une protection forte. En plus de son intérêt écologique majeur, Folle Anse a le privilège d'abriter un site archéologique majeur (traces de la première vague de peuplement arawak).

---

<sup>2</sup> ZICO : zones comprenant des milieux importants pour la vie de certains oiseaux (aires de reproduction, de mue, d'hivernage, zones de relais de migration). Ces zones ne confèrent aux sites concernés aucune protection réglementaire. Par contre, il est recommandé une attention particulière à ces zones lors de l'élaboration de projets d'aménagement ou de gestion.

<sup>3</sup> Source : Impact Mer, BIOS, 2016. Plan de gestion simplifié du marais de Folle-Anse - Marie Galante – Enjeux, objectifs et plan d'actions. Rapport pour : Conservatoire du littoral, 90 pp (hors annexes).



**Figure 9 : Arrêté préfectoral de protection biotope**

### 3.3.3. Réserves naturelles

Aucune réserve naturelle n'a été définie sur l'aire d'étude.

### 3.3.4. Terrains du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

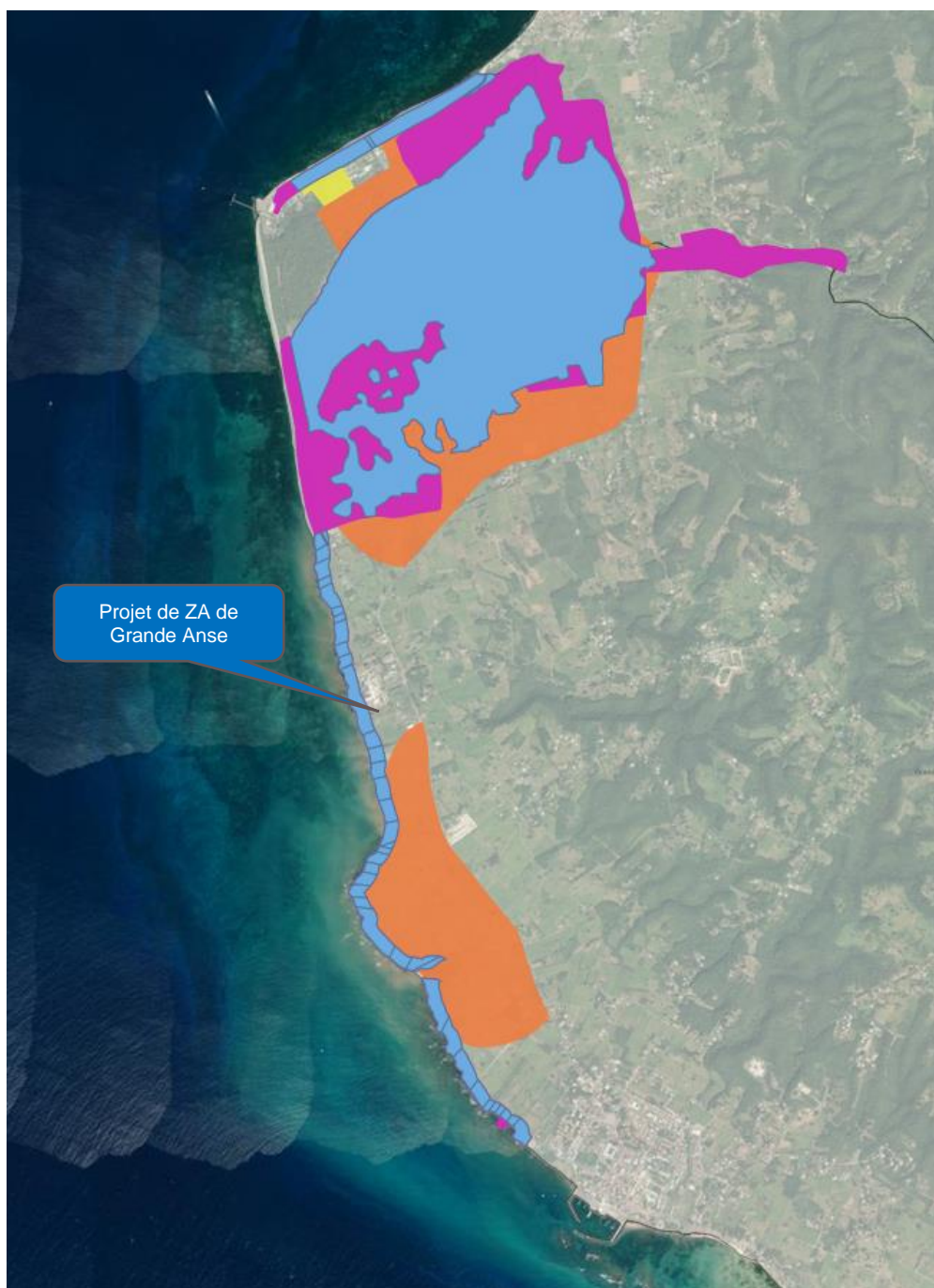
Il s'agit de terrains incluant les ZNIEFF et arrêté de biotope vus ci-avant, mais également une frange littorale bordant la ZA.





Figure 10 : terrains du Conservatoire du Littoral, domaine protégé (<https://carto.karugeo.fr/1/visualiseur.map>)

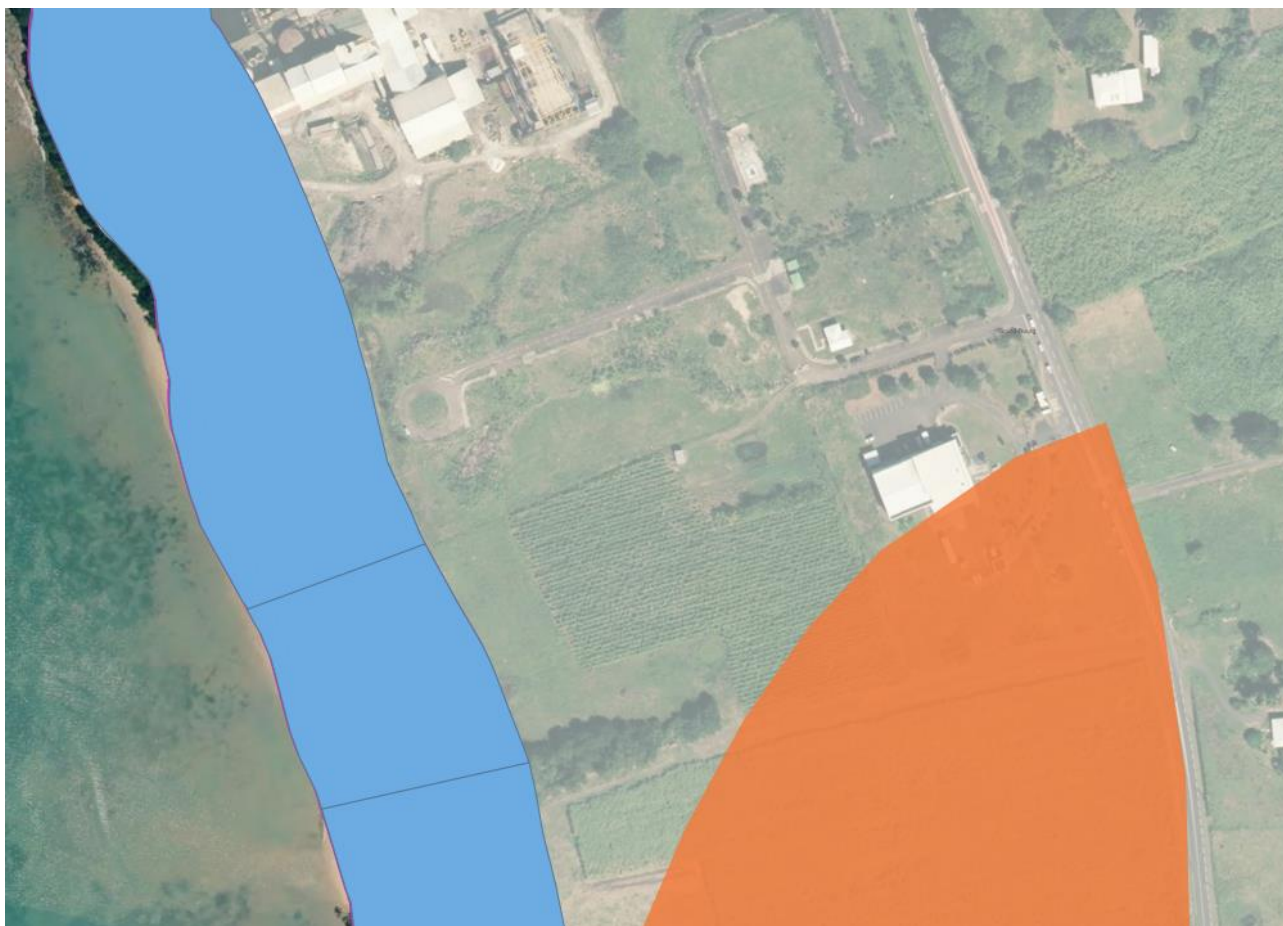




Domaine du Conservatoire du Littoral

- Domaine protégé
- Périmètres d'intervention
- Stratégie 2015-2050
  - Zone d'intervention
  - Zone de vigilance

**Figure 11 :Domaine du Conservatoire du littoral (<https://carto.karugeo.fr/1/visualiseur.map>)**



**Figure 12 : zoom sur Domaine du Conservatoire du littoral aux abords de la ZA**  
(<https://carto.karugeo.fr/1/visualiseur.map>)

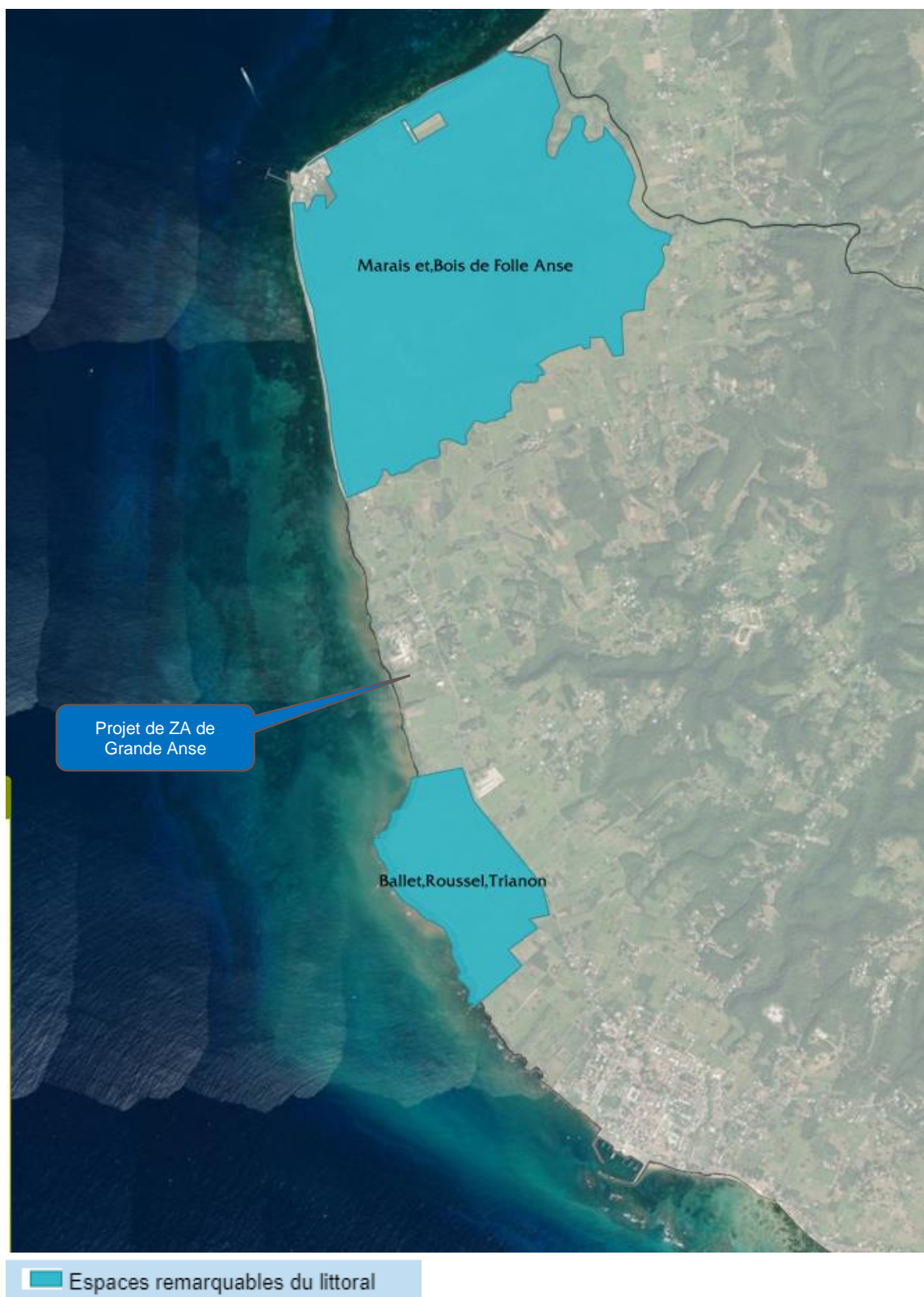


Figure 13 : espaces remarquables du littoral (<https://carto.karugeo.fr/1/visualiseur.map>)



## 3.4. Trame Verte et Bleue

### 3.4.1. Définition

Au sens du Grenelle de l'environnement « *La trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation et à la restauration des continuités écologiques entre les milieux naturels* ».

Le décret n° 2012-1492 du 27 décembre 2012 relatif à la trame verte et bleue (TVB) définit précisément cette notion au nouvel article R.371-16 du code de l'environnement comme étant un « *réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements auxquels des dispositions législatives reconnaissent cette compétence et, le cas échéant, celle de délimiter ou de localiser ces continuités. Elle constitue un outil d'aménagement durable du territoire* ».

Le nouvel article R.371-18 précise quant à lui la notion de « continuités écologiques » constituant la trame verte et bleue. Ces continuités écologiques sont constituées de :

- ▶ « réservoirs de biodiversité » qui sont « des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces » ;
- ▶ et de « corridors écologiques » qui assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité.

Le décret définit également la notion de « remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques » qui consiste « dans le rétablissement ou l'amélioration de leur fonctionnalité » notamment pas des « actions de gestion, d'aménagement ou d'effacement des éléments de fragmentation qui perturbent significativement leur fonctionnalité et constituent ainsi des obstacles ».

La description d'un réseau écologique sur le territoire cherche à traduire la répartition spatiale de milieux plus ou moins intacts ou dégradés, reliés entre eux par des flux d'échanges, variables dans le temps et en intensité.

Trois principes de base sont à prendre en compte :

- ▶ les espèces sauvages ont besoin de se déplacer pour garantir leur survie : recherche de biotopes adaptés, rencontre d'autres individus pour la reproduction,
- ▶ la notion de population est fondamentale pour toutes les espèces vivantes (animales et végétales), des individus isolés n'ont pas d'avenir...
- ▶ pour se déplacer les espèces empruntent des couloirs préférentiels.



### 3.4.2. Schéma Régional de Cohérence Ecologique

En matière de « trame verte et bleue », la Guadeloupe ne dispose pas encore d'outils planificateurs tels que le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) ou de stratégie régionale pour la biodiversité. La collectivité régionale est en passe d'initier l'élaboration d'un Schéma Régional du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité (SRPNB), qui répondra aux objectifs de ces deux documents stratégiques.

Dans la région Guadeloupe, la Trame Verte et Bleue constitue un volet du Schéma Régional d'Aménagement (SAR). Ce schéma indique : « Les grands ensembles naturels jouent un rôle fondamental dans la conservation de la biodiversité : en constituant des zones de circulation, de repos, de nourriture et de reproduction pour la faune, des zones de dissémination pour la flore ; ils participent à la diversité génétique et aux équilibres écologiques. Avec les espaces naturels qui les relient, qualifiés de « corridors écologiques » en ce qu'ils permettent la circulation des espèces et ont ainsi une fonction écologique essentielle de conservation des espèces de faune et de flore, ils constituent une « trame verte ». »

Le SAR identifie à l'échelle du territoire régional des éléments constitutifs d'une « trame verte » et pose des principes qui doivent contribuer au respect de certaines continuités. Le complément en sera la « trame bleue » formée des cours d'eau et masses d'eau, des bandes végétalisées (ripisylves) et de zones humides situées le long de ces cours d'eau et de ces masses d'eau.

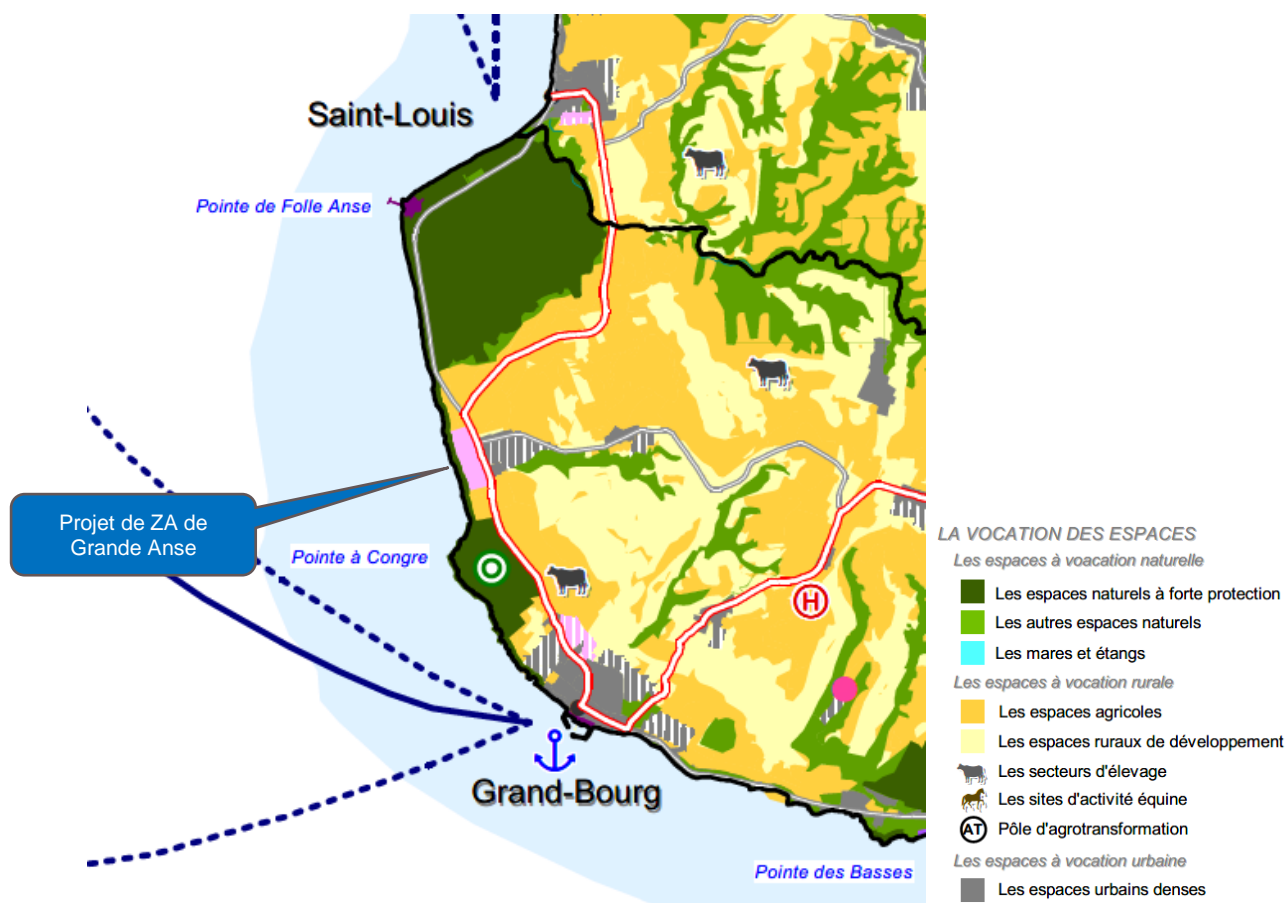


Figure 14 : Trame verte et bleue secteur sud-est de Marie-Galante (source : SAR Guadeloupe/DDE/DIREN 2011)

La ZA s'inscrit en dehors des espaces naturels à forte protection.

## 4. Méthodologie

### 4.1. Bibliographie

- ▶ Fiches ZNIEFF et de l'arrêté préfectoral de protection de biotope
- ▶ Données communales de l'INPN
- ▶ Etude locale :
  - ROUSTEAU A, PORTECOP J. & ROLLET B., 1996 – Carte écologique de la Guadeloupe. ONF, Université des Antilles et de la Guyane, Parc national de la Guadeloupe, 36p. + 1 carte Ouvrages de références utilisés pour l'identification et l'évaluation patrimoniale

Elément biologique considéré	Antilles	Guadeloupe
<b>Flore et Habitats naturels</b>	SASTRE C., BREUIL A., 2007 – <i>Plantes, milieux et paysages des Antilles françaises. Ecologie, biologie, identification, protection et usages. Biotope, Mèze, (Collection Parthénope)</i> , 672 p. FOURNET J., 2002 – <i>Flore illustrée des phanérogames de Guadeloupe et de Martinique</i> . CIRAD/Gondwana Editions, 2538 p. ROLLET B. & coll., 2010 – <i>Arbres des petites Antilles</i> . Office national des forêts. 2 tomes. Philippe Joseph – <i>La végétation des Petites Antilles : principaux traits floristiques et effets plausibles du changement climatique</i> .	Analyse des habitats et espèces dans la perspective de définir des habitats d'intérêt écorégional (communication DEAL Guadeloupe) Liste des espèces végétales indicatrices de zones humides de Guadeloupe (communication DEAL Guadeloupe) Plantes exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes de Guadeloupe et Martinique (communication DEAL Guadeloupe, tiré de « <i>Diagnostic de l'invasion biologique des Antilles françaises – état des lieux</i> ») ROUSTEAU A, PORTECOP J. & ROLLET B., 1996 – Carte écologique de la Guadeloupe. ONF, Université des Antilles et de la Guyane, Parc national de la Guadeloupe, 36p. + 1 carte
<b>Libellules</b>	MEURGEY F., PICARD L., 2011 – <i>Les libellules des Antilles françaises</i> . Biotope, Mèze (Collection Parthénope), Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 440 p.	Analyse des espèces patrimoniales dans la perspective de définir des "espèces d'intérêt écorégional" (communication DEAL Guadeloupe)
<b>Reptiles-amphibiens</b>		BREUIL M., 2002 – <i>Histoire naturelle des Amphibiens et Reptiles terrestres de l'archipel Guadeloupéen. Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy</i> . Patrimoines Naturels, 54 : 339 p. Analyse des espèces patrimoniales dans la perspective de définir des "espèces d'intérêt écorégional" (communication DEAL Guadeloupe)
<b>Oiseaux</b>	BENITO-ESPINAL E., HAUTCASTEL P., 2010 – <i>Les oiseaux des Antilles et leurs nids : Petites et grandes Antilles</i> , PLB Editions, 320 p. ASSOCIATION POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DES VERTEBRES ET VEGETAUX DES PETITES ANTILLES, 2005 – <i>Liste des Oiseaux des Antilles françaises</i> ERAUD C., MAGNIN H., REDAUD L., TARTAGLINO O., LEVESQUE A., 2009 – <i>Oiseaux endémiques des Petites Antilles : enjeux et orientations de recherche en Guadeloupe</i> . Faune sauvage n° 284/avril 2009	LEVESQUE A., DELCROIX F., septembre 2013 – <i>Liste des oiseaux de la Guadeloupe (7<sup>ème</sup> édition)</i> . AMAZONA/ONCFS (avec statut de rareté)  Analyse des espèces patrimoniales dans la perspective de définir des "espèces d'intérêt écorégional" (communication DEAL Guadeloupe)  LEVESQUE A., BARRÉ N. & LEBLOND G. 2018 – <i>Liste des espèces déterminantes de la Guadeloupe, dans le cadre de l'inventaire continu des ZNIEFF</i> . Rapport AMAZONA n° 57 : 11 p.
<b>Mammifères dont chauve-souris</b>		BARATAUD M. & GIOSA S., 2011 – <i>Etude acoustique des chiroptères de Guadeloupe : répartition et utilisation de l'habitat</i> . 28p. BARATAUD M., GIOSA S., LEBLANC F., FAVRE P. & DESMET J.-F., 2015 – <i>Identification et écologie acoustique des chiroptères de la Guadeloupe et de la Martinique (Antilles Françaises)</i> . Le Vespère 5 : 296-332. IBENE B., LEBLANC F., PENTIER C., 2007 – <i>Contribution à l'étude des Chiroptères de la Guadeloupe</i> . Rapport final 2006. DIREN - L'ASFA - Groupe Chiroptères Guadeloupe. 134 p. IBENE B., ANGIN B., BARATAUD M., LEBLANC F. & GIOSA S., 2009 – <i>Contribution à la connaissance des Chiroptères de la Guadeloupe</i> . Rapport final 2007-2008. DIREN, Pointe-à-Pitre - L'ASFA - Groupe Chiroptères Guadeloupe, Sainte-Anne. 142 p.

## 4.2. Terrain

- ▶ La visite de terrain a eu lieu les 01 et 02 juillet 2021, soit en période de transition sèche/humide. Les conditions n'étaient pas idéales : beaucoup de vent et pluie (suffisamment pour interrompre les liaisons maritimes le 02 juillet). Néanmoins, les conditions relativement clémentes en journée ont permis de nombreuses observations.
- ▶ Ces deux jours incluent des visites tôt le matin et crépusculaire/nocturnes.
- ▶ Les zones prospectées correspondent aux limites de la parcelles AW539 et abords immédiats, incluant la forêt littorale..

Elément biologique considéré	Méthodologie																
<b>Flore et Habitats naturels</b>	<p>Cartographie de la végétation selon les espèces dominantes et la structure de la végétation (composition floristique, strates de végétation). Recherche du maximum d'espèces pour établissement d'une liste des plantes : la stratégie d'échantillonnage est de prospecter chaque espace montrant des variations topographiques ou physiologique de la végétation. Recherche des espèces patrimoniales, en particulier protégées ou figurant sur la liste rouge. Recherche des espèces invasives Relevés de végétation avec coefficients d'abondance-dominance comme suit :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Coef.</th> <th style="text-align: center;">Signification en termes d'abondance et de dominance</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">i</td> <td>Espèce représentée par un individu unique</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">+</td> <td>Espèce peu ou très peu abondante, recouvrement très faible</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td>Espèce abondante, mais avec un faible recouvrement ou assez peu abondante avec un recouvrement plus grand, compris entre 1 et 5 %</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td>Espèce très abondante ou à recouvrement comprise entre 5 % et 25 % de la surface</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td>Espèce à recouvrement compris entre 25 % et 50 % de la surface, et d'abondance quelconque</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td>Espèce à recouvrement compris entre 50 % et 75 % de la surface, et d'abondance quelconque</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5</td> <td>Espèce à recouvrement <math>\geq</math> 75 % de la surface, et d'abondance quelconque</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: right; font-size: small;">(d'après Boulet, 1999)</p>	Coef.	Signification en termes d'abondance et de dominance	i	Espèce représentée par un individu unique	+	Espèce peu ou très peu abondante, recouvrement très faible	1	Espèce abondante, mais avec un faible recouvrement ou assez peu abondante avec un recouvrement plus grand, compris entre 1 et 5 %	2	Espèce très abondante ou à recouvrement comprise entre 5 % et 25 % de la surface	3	Espèce à recouvrement compris entre 25 % et 50 % de la surface, et d'abondance quelconque	4	Espèce à recouvrement compris entre 50 % et 75 % de la surface, et d'abondance quelconque	5	Espèce à recouvrement $\geq$ 75 % de la surface, et d'abondance quelconque
Coef.	Signification en termes d'abondance et de dominance																
i	Espèce représentée par un individu unique																
+	Espèce peu ou très peu abondante, recouvrement très faible																
1	Espèce abondante, mais avec un faible recouvrement ou assez peu abondante avec un recouvrement plus grand, compris entre 1 et 5 %																
2	Espèce très abondante ou à recouvrement comprise entre 5 % et 25 % de la surface																
3	Espèce à recouvrement compris entre 25 % et 50 % de la surface, et d'abondance quelconque																
4	Espèce à recouvrement compris entre 50 % et 75 % de la surface, et d'abondance quelconque																
5	Espèce à recouvrement $\geq$ 75 % de la surface, et d'abondance quelconque																
<b>Avifaune</b>	<p>Points d'observations et d'écoute ou itinéraires selon les contextes, de préférence à l'aube et au crépuscule. Contacts lors du parcours total de la zone, les points d'arrêt s'effectuant notamment lorsque des zones favorables aux espèces sont présentes (points d'eau, arbustes en fleurs...). La technique du « pishing » a été utilisée ponctuellement (favorable aux parulines). Les espèces protégées sont localisées sur une carte.</p>																
<b>Amphibiens</b>	<p>Recherche des adultes, larves, ponte dans les endroits humides, en soulevant les débris végétaux où les espèces se cachent (ex. <i>Eulothrodactylus</i> sp., BREUIL 2002). Ecoute crépusculaire</p>																
<b>Reptiles</b>	<p>Prospections des lisières et autres zones favorables (troncs, litières) à faible vitesse. Recherche sous les débris végétaux en particulier lorsque la litière est suffisamment épaisse (pour <i>Sphaerodactylus fantasticus</i> par ex. BREUIL 2002), sur des surfaces échantillons de 1 à 2 m<sup>2</sup>.</p>																
<b>Odonates</b>	<p>Les abords des points d'eau sont recherchés afin de localiser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des larves et exuvies</li> <li>• Des imagos</li> </ul> <p>Les imagos observés lors des prospections autres sont capturés au filet, déterminés et photographiés puis relâchés.</p>																
<b>Chauves-souris</b>	<p>Recherche de gîtes favorables. Recherche d'arbres favorables à l'alimentation pour les espèces nectarivores par ex.</p>																

### Limites de la prestation :

- ▶ Les observations ont été réalisées lors d'un seul passage saisonnier. Une ou deux autres missions seraient utiles, en période très humide et lors du carême, afin de compléter les listes d'espèces, en particulier de plantes.
- ▶ Le potentiel des gîtes à chiroptères est faible, en l'absence de grands arbres (uniquement des arbustes. Seuls des sites d'alimentation sont à envisager sur la parcelle..

## 5. Résultats

### 5.1. Habitats naturels rencontrés

- ▶ Le projet de ZA s'appuie sur des installations et remblais mis en œuvre dans les années 2010 et abandonnés depuis ;
- ▶ Le site est donc largement colonisé par des friches herbacées sur remblais, localement pâturées par des bovins, sur lesquelles des fourrés d'Acacia de Saint-Domingue ont pris une extension considérable depuis 10 ans ;



- ▶ Un réseau de voiries a été créé, ainsi qu'un bâtiment
- ▶ Sur les marges nord et sud, les zones non remblayées sont des prairies plus ou moins humides et on rencontre localement une mangrove connectée à l'ouest à la mer et à la forêt littorale 50 m à l'ouest.





**Figure 15 : Photo aérienne actuelle, 1950-65 et 2000-2005 (source : Géoportail)**



**Figure 16 : Photo aérienne de 1950-65 et 2006-2010 (source : Géoportail)**



**Figure 17 : Photo aérienne de 2021 (source : Google Earth)**

Les caractéristiques des habitats sont indiquées dans le tableau qui suit.



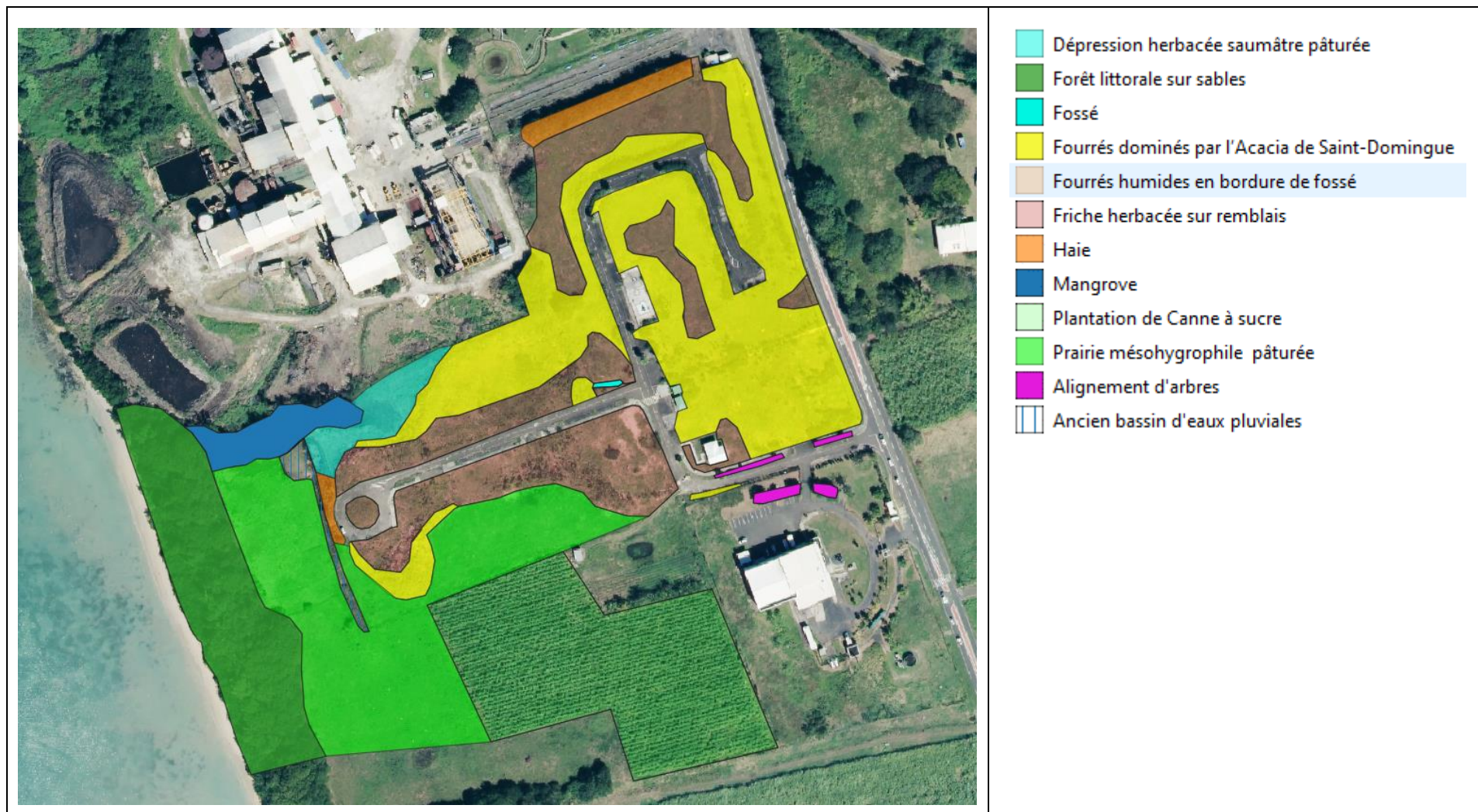


Figure 18 : Carte des habitats



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARIE-GALANTE  
DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE/ ZA DE GRANDE ANSE

Tableau 1 : Les habitats rencontrés sur la ZA et aux abords immédiats

Habitats	Photographie (SCE juillet 2021)	Quelques plantes caractéristiques	Code CORINE Biotopes <sup>4</sup>	Enjeu végétation
Arbres d'alignement		Concernent quelques palmiers et Amandier pays en bordure	A84.1 - Alignements d'arbres	Faible
Bâtiments et voiries		-		Faible

<sup>4</sup> [https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd\\_typo/70](https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_typo/70)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARIE-GALANTE  
 DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE/ ZA DE GRANDE ANSE

Habitats	Photographie (SCE juillet 2021)	Quelques plantes caractéristiques	Code CORINE Biotopes <sup>4</sup>	Enjeu végétation
Haie		<p>Au nord-est du site : <i>Dichrostachys cinerea</i> 2, <i>Cordia dentata</i> 3, <i>Ziziphus mauritiana</i> 3, <i>Citharexylum spinosum</i> +, <i>Acacia farnesiana</i> +, <i>Caesalpinia pulcherrima</i> +, <i>Pisonia fragrans</i> +</p> <p>En bordure ouest de la zone remblayée : <i>Acrostichum aureum</i>, <i>Lantana involucrata</i>, <i>Citharexylum spinosum</i>, <i>Cordia dentata</i>, <i>Acacia farnesiana</i>, <i>Pluchea carolinensis</i>, <i>Leucaena leucocephala</i>, <i>Ipomoea</i> sp .</p>	A84.2 - Bordures de haies	Moyen
Friche herbacée sur remblais localement pâturée, gazons tropicaux		<p><i>Cyanthillium cinereum</i> +, <i>Lippia nodiflora</i>(=<i>Phyla nodiflora</i>) +, <i>Commelina diffusa</i> +, <i>Desmodium incanum</i> +, <i>Euphorbia hypericifolia</i> +, <i>Portulaca oleracea</i> +, <i>Stylosanthes hamata</i> +, <i>Amaranthus dubius</i> +, <i>Cyperus rotundus</i> +, <i>Dactyloctenium aegyptium</i> +, <i>Echinochloa colona</i> +, <i>Heliotropium curassavicum</i> +, <i>Indigofera suffruticosa</i> +, <i>Indigofera tinctoria</i> +, <i>Macroptilium lathyroides</i> +, <i>Megathyrsus maximus</i> +, <i>Parthenium hysterophorus</i> +, <i>Phyllanthus amarus</i> +, <i>Portulaca pilosa</i> +, <i>Senna obtusifolia</i> +, <i>Senna occidentalis</i> +, <i>Stachytarpheta cayennensis/jamaicensis</i> +, <i>Trianthema portulacastrum</i> +, <i>Cynodon dactylon</i> 3, <i>Achyranthes aspera</i> 2, <i>Axonopus compressus</i> 2, <i>Chloris inflata</i> 2, <i>Abildgaardia</i></p>	A87.2 - Zones rudérales et terrains vagues A3A.111 - Savanes herbacées et pelouses xérophiles et méso-xérophiles des Antilles	Faible




COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARIE-GALANTE  
DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE/ ZA DE GRANDE ANSE

Habitats	Photographie (SCE juillet 2021)	Quelques plantes caractéristiques	Code CORINE Biotopes <sup>4</sup>	Enjeu végétation
		<p><i>ovata</i> 1, <i>Sporobolus indicus/jacquemontii</i> 1, <i>Ruellia tuberosa</i> 1, <i>Bothriochloa pertusa</i> 1, <i>Cleome viscosa</i> 1, <i>Jatropha gossypifolia</i> 1, <i>Eleusine indica</i> 1</p> <p>Également : <i>Anema adiantifolia</i>, <i>Bidens alba/pilosa</i>, <i>Cleome spinosa</i>, <i>C. viscosa</i>, <i>Crotalaria retusa</i>, <i>Melinis repens</i>, <i>Paspalum sp.</i>, <i>Pilea microphylla</i>, <i>Polypodium sp.</i>, <i>Sorghum halepense</i>, <i>Eragrostis tenella</i>, <i>Erigeron canadensis</i>, <i>Aeschynomene americana/sensitiva</i>, <i>Bauhinia sp.</i>, <i>Brachiaria decumbens</i>, <i>Callisia repens</i>, <i>Datura innoxia</i>, <i>Digitaria ciliaris</i>, <i>Emilia fosbergii</i>, <i>Euphorbia heterophylla</i>, <i>Euphorbia hirta</i>, <i>Galactia sp.</i>, <i>Ischaemum sp.</i>, <i>Malvastrum coromandelianum</i>, <i>Oxalis barrelieri</i>, <i>Paspalum distichum</i>, <i>Pectis humifusa</i>, <i>Ruellia blechum</i>, <i>Teramnus labialis</i>, <i>Cyathula prostrata</i></p>		
Fourrés dominés par l'Acacia de Saint-Domingue		<p><i>Dichrostachys cinerea</i> 5, <i>Cordia dentata</i> +, <i>Ziziphus mauritiana</i> +, <i>Citharexylum spinosum</i> +, <i>Guilandina bonduc</i> +, <i>Leucaena leucocephala</i> +</p>	A3B.11 - Halliers à épineux (Bushs)	Faible

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARIE-GALANTE  
 DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE/ ZA DE GRANDE ANSE



Habitats	Photographie (SCE juillet 2021)	Quelques plantes caractéristiques	Code CORINE Biotopes <sup>4</sup>	Enjeu végétation
Dépression herbacée saumâtre pâturée		<p><i>Cynodon dactylon</i>, <i>Ruellia tuberosa</i>, <i>Lippia nodiflora</i> (= <i>Phyla nodiflora</i>), <i>Evolvulus nummularius</i>, <i>Ammannia baccifera</i>, <i>Egletes prostrata</i>, <i>Paspalum conjugatum</i>, *<i>Sporobolus virginicus</i>,</p>	<p>A11.5323 - Prairies et groupements herbacés d'arrière mangrove des Antilles</p>	Fort
Ancien bassin d'eaux pluviales en bordure des remblais		<p>Plusieurs plantes de zones humides ont colonisé ce bassin longitudinale connecté à la mangrove via un OH.</p>	<p>A11.5323 - Prairies et groupements herbacés d'arrière mangrove des Antilles</p>	Moyen
Fossé		<p>A l'intérieur de la ZA, très ponctuel, en eau lors de la visite</p>	<p>A22 - Eaux douces stagnantes X A53.7 - Berges tropicales herbacées</p>	Moyen

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARIE-GALANTE  
DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE/ ZA DE GRANDE ANSE

Habitats	Photographie (SCE juillet 2021)	Quelques plantes caractéristiques	Code CORINE Biotopes <sup>4</sup>	Enjeu végétation
Mangrove		<p><i>Avicennia germinans</i>, <i>Acrostichum aureum</i>, <i>Laguncularia racemosa</i>, <i>Lantana involucrata</i></p>	<p>A11532 Mangrove des Antilles</p>	<p>Fort</p>
Prairie mésohygrophile pâturée		<p><i>Abildgaardia ovata</i> 1, <i>Sporobolus indicus/jacquemonti</i> 1, <i>Achyranthes aspera</i> 1, <i>Mimosa pudica</i> 1, <i>Cynodon dactylon</i> 2, <i>Ruellia tuberosa</i> 2, <i>Sida acuta</i> 2, <i>Bothriochloa pertusa</i> 3, <i>Tridax procumbens</i> +, <i>Cyanthillium cinereum</i> +</p>	<p>x A81.2 - Prairies humides améliorées</p>	<p>Moyen</p>



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARIE-GALANTE  
 DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE/ ZA DE GRANDE ANSE

Habitats	Photographie (SCE juillet 2021)	Quelques plantes caractéristiques	Code CORINE Biotopes <sup>4</sup>	Enjeu végétation
Plantation de canne à sucre		<p><i>Saccharum officinarum</i></p>	<p>A82.14 - Plantations de canne à sucre</p>	<p>Faible</p>
Forêt littorale		<p><i>Coccoloba uvifera</i>, <i>Cocos nucifera</i>  <i>Hippomane mancinella</i>, <i>Thespesia populnea</i>,  <i>Sansevieria sp.</i></p>	<p>A47.11 - Forêts littorales xérophiles sur sable                      (MGL2.2 - Forêt sur sable)</p>	<p>Fort</p>

## 5.2. Zones humides

### 5.2.1. Définition

La définition des zones humides est donnée par l'article L.211-1 du Code de l'Environnement, issu de la Loi sur l'Eau n°92-3 du 3 janvier 1992 et complété par la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006. Les zones humides sont des espaces de transition entre la terre et l'eau, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. Ces espaces possèdent de fortes potentialités biologiques et présentent de nombreux avantages écologiques (protection contre les inondations, épuration des cours d'eau...). La loi reconnaît qu'il est d'intérêt général de préserver et de gérer durablement les zones humides. Elles font l'objet d'une rubrique de la nomenclature « loi sur l'eau » (rubrique 3.3.1.0 de l'article R.214-1 du Code de l'environnement) qui soumet un projet à Déclaration pour toute suppression de zone humide supérieur à 1 000 m<sup>2</sup> et à Autorisation pour une surface supérieure ou égale à 1 hectare.

### 5.2.2. Atlas des zones humides de Guadeloupe

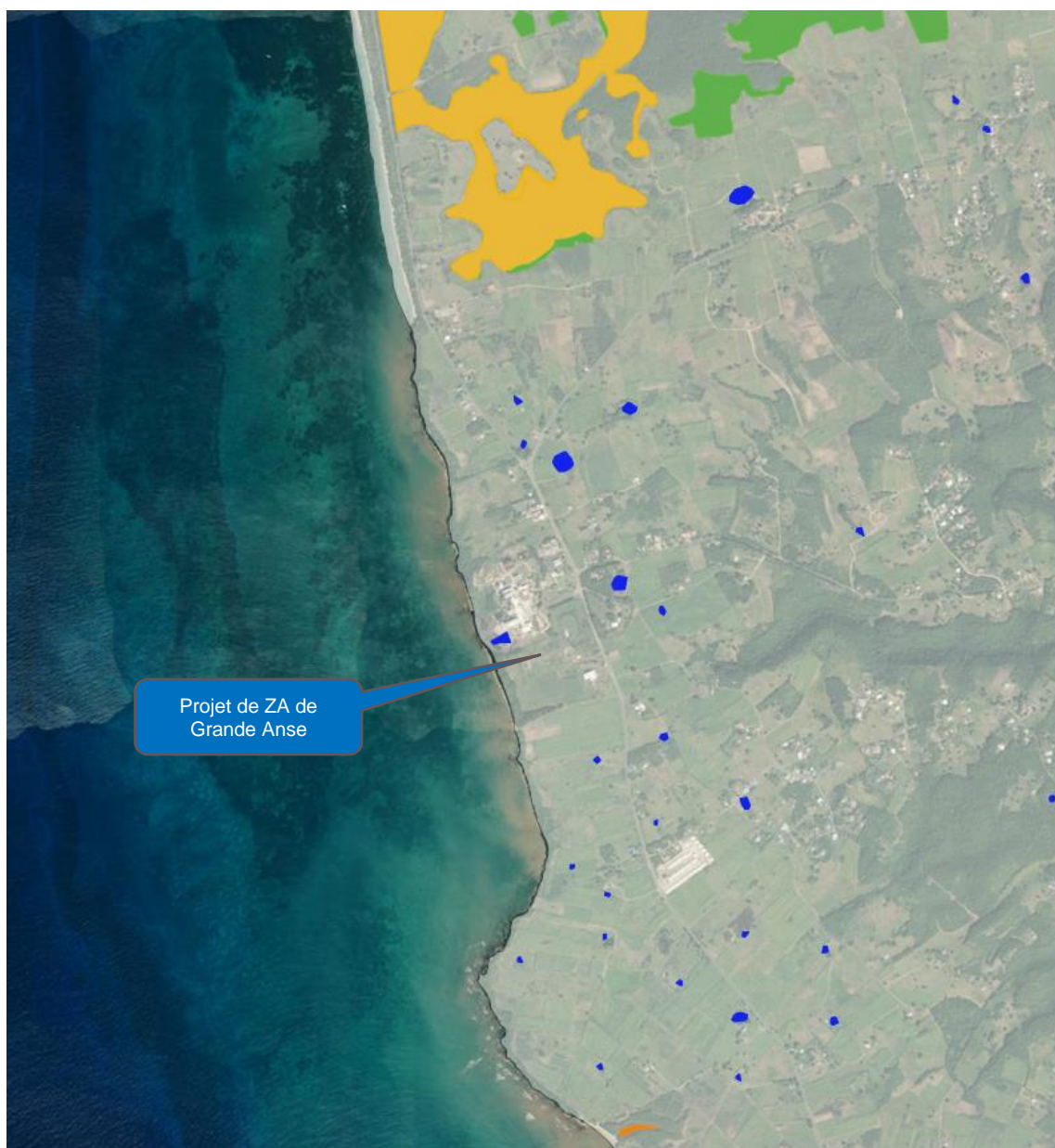
L'atlas des zones humides de Guadeloupe a été établi à partir des résultats du croisement de données de références (BD Carthage, carte écologique de Rousteau, MNT...), ainsi que d'études diverses menées notamment par Office National de la Forêt (inventaire forestier). Les résultats de ce travail sont présentés sur la carte page suivante, où une tache ponctuelle ne correspond pas au fond cartographique.

Les zones humides sont représentées par la mangrove au nord, bordée par des dépressions humides pâturées, temporairement en eau. L'ancien bassin d'eaux pluviales est entièrement colonisé par de la végétation de zones humides. Son rajeunissement/élargissement ne remet pas en cause son caractère humide à terme.

Les prairies pâturées à l'ouest et au sud peuvent être qualifiées de méso-hygrophiles. Elles comportent un mélange de quelques plantes de zones humides mêlées à de nombreuses espèces courantes.



Figure 19 : les zones humides de la ZA



Atlas des zones humides

- Etang d'altitude
- Mare
- Forêt marécageuse
- Prairie humide
- Prairie humide ou marais d'eau douce
- Prairie salée à *Phloxerus* et *Paspalum*
- Mangrove
- Mangrove ouverte
- Lagune
- Marais
- Marais herbacé dulçaquicole
- Marais saumâtre à *Cladium* et *Acrostichum*
- Lit de cours d'eau



### 5.3. Flore/végétation remarquables

- ▶ Aucune plante protégée n'a été observée, ce qui n'est pas étonnant compte tenu de l'état de dégradation des habitats naturels ;
- ▶ On notera ici l'abondance de l'Arbre à la glu *Cordia dentata*, considéré comme vulnérable dans la liste rouge des plantes de la Guadeloupe<sup>5</sup>, probablement planté dans la haie au nord ici ;
- ▶ Les forêts littorales sur sables à l'ouest sont remarquables en tant qu'habitat relictuel, et corridor, bien que dégradées par l'abondance de la Sansevière *Sansevieria sp.*, plante exotique envahissante..

### 5.4. Plantes exotiques et envahissantes

On citera en particulier l'abondance de l'Acacia de Saint-Domingue *Dichrostachys cinerea*<sup>6</sup> : très présent sur le site, qui a colonisé rapidement tous les remblais depuis les années 2010.



l'Acacia de Saint-Domingue *Dichrostachys cinerea*, Grand'Anse, juillet 2021, SCE

---

<sup>5</sup> UICN 2019.- La Liste rouge des espèces menacées en France Flore vasculaire de Guadeloupe. 30 p.

<sup>6</sup> Outil d'aide à la reconnaissance des espèces de Flore exotiques envahissantes de Guadeloupe Liste de niveau 2 EEE de la Flore interdites de territoire arrêté du 9 août 2019. Préfecture de la région Guadeloupe ; OFB 2021.- espèces exotiques envahissantes : Les nouvelles obligations des établissements de recherche et de conservation en Guadeloupe 30 p. ; <http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/especes-exotiques-envahissantes-eee-r1264.html>

OFB 2021.- ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES : Les nouvelles obligations des établissements de recherche et de conservation en Guadeloupe. 30 p.



**Figure 20 : Photo aérienne de 2006-2010 (source : Géoportail) et de 2021 (source Google Earth) montrant le fort développement de l'Acacia de Saint-Domingue**

## 5.5. Eléments faunistiques

### 5.5.1. Avifaune

Les espèces suivantes ont été notées début juillet 2021. Les sites de reproduction sont constitués par les arbres et arbustes.

**Tableau 2 : Liste des oiseaux contactés dans le périmètre d'étude en juillet 2021**

Noms français	Noms latins	Statut <sup>7</sup>	Protection <sup>8</sup>	Abondance en Guadeloupe	UICN <sup>9</sup>	Statut supposé dans le périmètre d'étude
Colombe à queue noire	<i>Columbina passerina</i>	Nicheur sédentaire		Commun	préoccupation mineure	Alimentation sur les friches, nicheur probable
Crécerelle d'Amérique	<i>Falco sparverius</i>	Nicheur sédentaire	Art.1	Commun	préoccupation mineure	Chasse sur la ZA
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus i. ibis</i>	Nicheur sédentaire	Art.1	Très commun	préoccupation mineure	En vol haut au-dessus de la ZA (transit)
Héron vert	<i>Butorides v. virescens</i>	Nicheur sédentaire	Art.1	Très commun	préoccupation mineure	Alimentation en bordure de mangrove
Moqueur grivotte	<i>Allenia fusca hypenema</i>	Endémique Petites Antilles, nicheur sédentaire		Très commun	préoccupation mineure	Alimentation, nicheur probable dans les arbustes de la ZA
Moqueur des savanes	<i>Mimus gilvus antillarum</i>	Nicheur sédentaire	Art.1	Commun	préoccupation mineure	Alimentation, nicheur probable dans les arbustes de la ZA
Paruline jaune	<i>Setophaga petechia</i>	Nicheur sédentaire	Art.1	Très commun	préoccupation mineure	Alimentation, nicheur probable nicheur probable dans les arbres/arbustes de la ZA
Quiscale merle	<i>Quiscalus lugubris</i>	Nicheur sédentaire	Art.1	Très commun	préoccupation mineure	Alimentation, nicheur probable dans les arbustes de la ZA
Vacher luisant	<i>Molothrus bonariensis</i>	Migrateur		Rare	Non applicable	-
Sporophile cici	<i>Tiaris bicolor</i>	Nicheur sédentaire		Très commun	préoccupation mineure	Alimentation, nicheur probable dans les arbustes de la ZA
Sporophile rouge-gorge	<i>Loxigilla noctis dominicana</i>	Endémique Petites Antilles, nicheur sédentaire	Art.1	Très commun	préoccupation mineure	Alimentation, nicheur probable dans les arbustes de la ZA
Sucrier à ventre jaune	<i>Coereba flaveola</i>	Nicheur sédentaire	Art.1	Très commun	préoccupation mineure	Alimentation, nicheur probable dans les arbustes de la ZA
Tourterelle à queue carrée	<i>Zenaidura aurita</i>	Nicheur sédentaire		Très commun	préoccupation mineure	Alimentation, nicheur probable dans les arbustes de la ZA
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Nicheur sédentaire		Très commun	non applicable	Alimentation, nicheur probable dans les arbustes de la ZA
Tyran gris	<i>Tyrannus dominicensis</i>	Nicheur sédentaire	Art.1	Très commun	préoccupation mineure	Alimentation, nicheur probable dans les arbustes de la ZA
Viréo moustaches	<i>Vireo altiloquus</i>	Nicheur sédentaire	Art.1	Commun	non applicable	Alimentation, nicheur probable dans les arbustes de la ZA

<sup>7</sup> Levesque A. & Delcroix F. 2013. Liste des oiseaux de la Guadeloupe (7ème édition). Grande-Terre, Basse-Terre, Marie-Galante, les Saintes, la Désirade, Îlets de la Petite-Terre. Rapport AMAZONA n° 32. 19 p.

<sup>8</sup> Arrêté du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Guadeloupe. Sont interdits sur tout le territoire du département de la Guadeloupe et en tout temps la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation des oiseaux d'espèces non domestiques suivantes ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat :

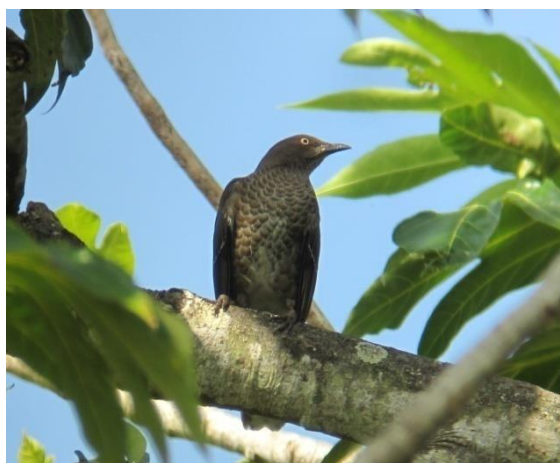
<sup>9</sup> UICN France, MNHN, AMAZONA, AEVA, ASFA & ONCFS (2012). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de Guadeloupe. Dossier électronique.



Quelques autres espèces courantes et donc potentiellement présentes n'ont pas été observées.

**Tableau 3 : Liste des oiseaux non observés dans le périmètre d'étude en juillet 2021 mais possibles**

Noms français	Noms latins	Statut <sup>10</sup>	Protection	Abondance en Guadeloupe	UICN <sup>11</sup>	Statut supposé dans le périmètre d'étude
Coulicou manioc	<i>Coccyzus minor</i>	Nicheur sédentaire	Art.1	Commun	préoccupation mineure	Alimentation, nicheur
Saltator gros-bec	<i>Saltator albicollis</i>	Endémique Petites Antilles, nicheur sédentaire	Art.1	Commun	préoccupation mineure	Alimentation, nicheur
Colibri madère	<i>Eulampis jugularis</i>	Nicheur sédentaire	Art. 1	Commun	préoccupation mineure	Alimentation, nicheur
Elénie siffleuse	<i>Elaenia m. martinica</i>	Endémique Petites Antilles, nicheur sédentaire	Art.1	Très commun	préoccupation mineure	Alimentation, nicheur
Colibri huppé	<i>Orthorhyncus cristatus</i>	Endémique Petites Antilles, nicheur sédentaire	Art.1	Très commun	préoccupation mineure	Alimentation, nicheur



Moqueur grivotte, Tyrann gris (SCE, hors site)



Paruline jaune et Sporophile ceci, SCE (hors site)

<sup>10</sup> Levesque A. & Delcroix F. 2013. Liste des oiseaux de la Guadeloupe (7ème édition). Grande-Terre, Basse-Terre, Marie-Galante, les Saintes, la Désirade, Îlets de la Petite-Terre. Rapport AMAZONA n° 32. 19 p.

<sup>11</sup> UICN France, MNHN, AMAZONA, AEVA, ASFA & ONCFS (2012). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de Guadeloupe. Dossier électronique.

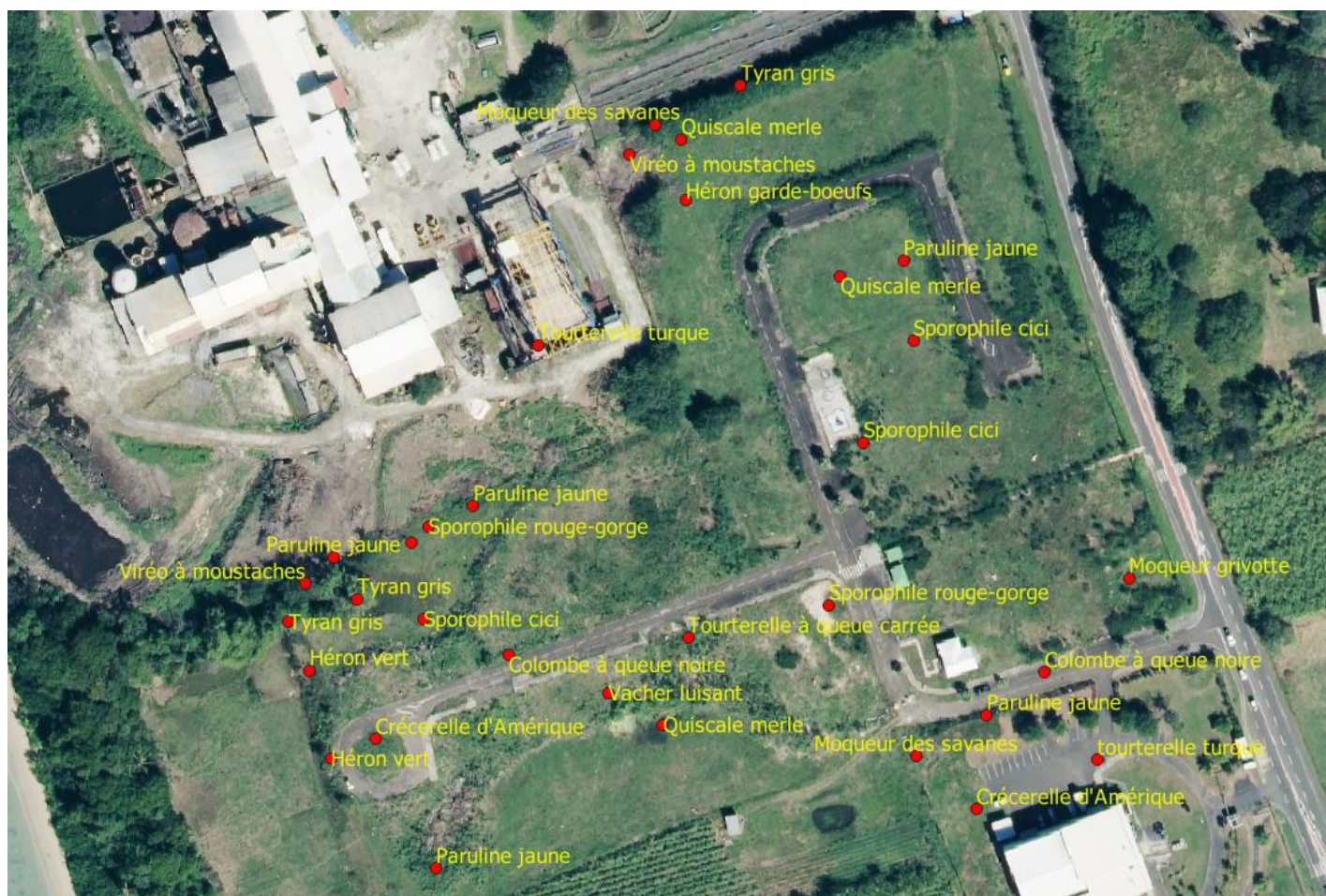


Figure 21 : Contacts oiseaux début juillet 2021, SCE



## 5.5.2. Amphibiens-reptiles

Trois espèces ont été observées sur le site-même de la ZA et une autre en bordure près de la mer. Trois espèces sont protégées et outre l'interdiction de détruire les individus, l'interdiction porte aussi sur « la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques ».

**Tableau 4 : Liste des amphibiens contactés début juillet 2021 (SCE). Hylode de Johnstone contactée, mais l'autre espèce n'est pas à exclure**

Noms français	Noms latins	Statut	Protection <sup>12</sup>	Abondance à Marie-Galante	UICN	Statut supposé dans le périmètre d'étude
Hylode de la Martinique	<i>Eleutherodactylus martinicensis</i>	Indigène	Art.2 <sup>13</sup>	Commune ?	Quasi-menacée	Présente localement en bordure nord de la ZA.
Hylode de Johnstone	<i>Eleutherodactylus johnstonei</i>	Introduit	-	Commun	Non applicable	Présente localement en bordure nord de la ZA

**Tableau 5 : Liste des reptiles contactés début juillet 2021 (SCE)**

Noms français	Noms latins	Statut	Protection	Abondance à Marie-Galante	UICN	Statut supposé dans le périmètre d'étude
Sphérodactyle fantastique	<i>Sphaerodactylus fantasticus anidrotus</i>	Sous-espèce endémique de cette seule île	Art.2	Fréquent ?	Préoccupation mineure	Noté dans la litière de la Forêt littorale sur sable, en dehors de la ZA, qui n'offre pas d'habitat favorable à l'espèce
Anoli de Marie-Galante	<i>Anolis ferreus = Ctenonotus ferreus</i>	Présent dans le monde uniquement à Marie-Galante	Art. 2	Omniprésent	Préoccupation mineure	Noté ponctuellement dans la forêt littorale en dehors de la ZA, mais également en bordure ouest de la ZA en bordure de fossé

<sup>12</sup> Arrêté du 14 octobre 2019 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés dans le département de la Guadeloupe protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection

<sup>13</sup> Art. 2. – Pour les espèces d'amphibiens et de reptiles dont la liste est fixée ci-après :

1o Sont interdits sur tout le territoire de la Guadeloupe et en tout temps la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement et la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel ; 2o Sont interdites sur les parties du territoire de la Guadeloupe où l'espèce est présente, ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques



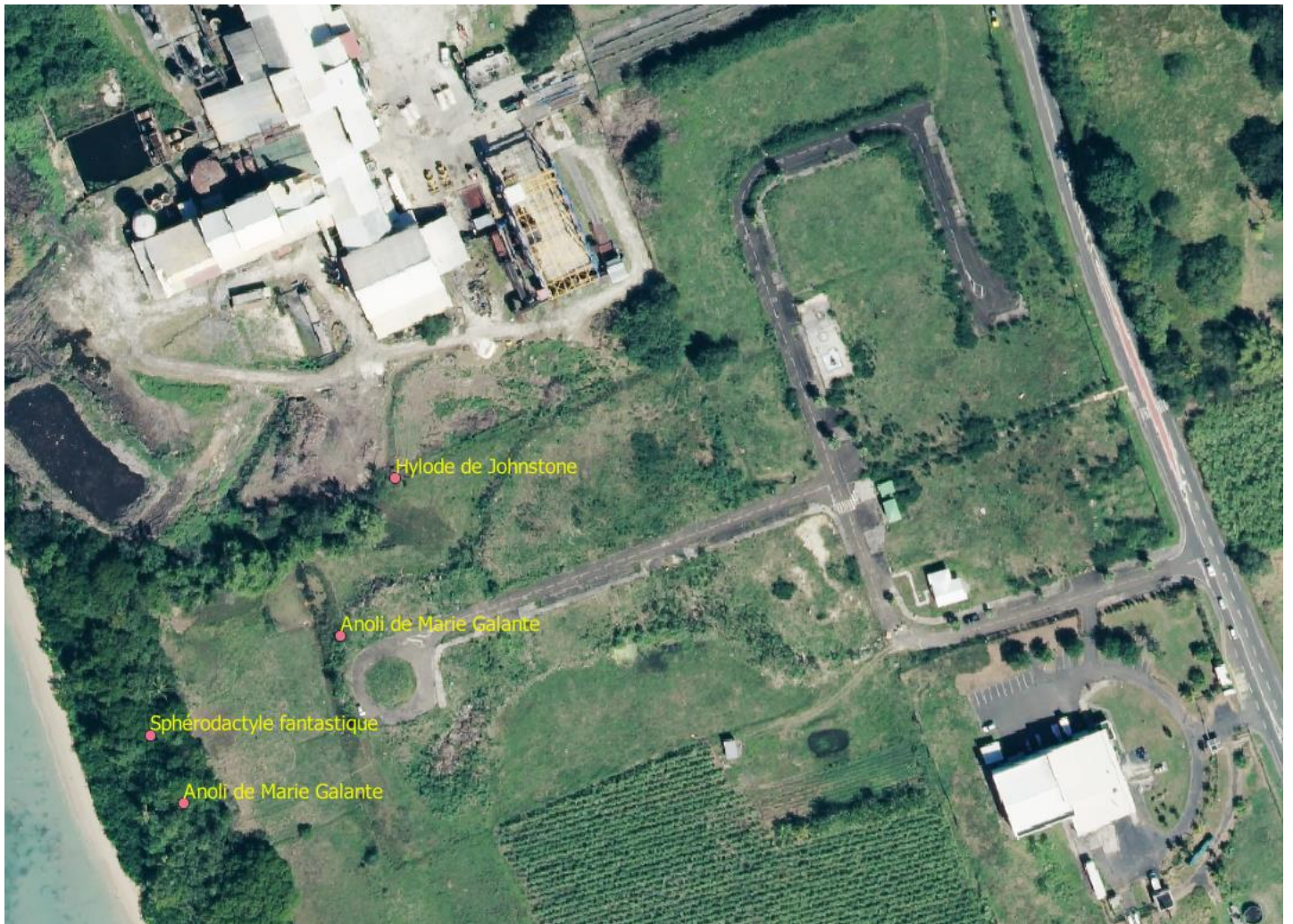


**Figure 22 : Anoli de Marie-Galante, Grand'Anse, juillet 2021, SCE**





*Hylodes, SCE (hors site)*



**Figure 23 : Contacts de reptiles et amphibiens, juillet 2021 (SCE)**



### 5.5.3. Mammifères

Le seul mammifère terrestre rencontré est la mangouste, espèce invasive considérée par l'UICN<sup>14</sup> comme une des 100 espèces parmi les plus envahissantes au monde. Des chauves-souris chassent probablement sur la zone, les abords de la mangrove offrent les plus fortes opportunités alimentaires. Le site est dépourvu de gîte potentiel.



Figure 24 : Mangouste dans la ZA de Grand'Anse, juillet 2021, SCE

Tableau 6 : Liste des mammifères contactés début juillet 2021 (SCE)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de protection	Abondance	Indice de Répartition Géographique
<i>Urva auropunctata</i>	Petite mangouste indienne	Non protégée	Très commune	Introduite

<sup>14</sup> Union Internationale de Conservation de la Nature



#### 5.5.4. Invertébrés

- ▶ Quelques papillons courants ont été observés :
  - L'Azuré de l'indigo *Hemiargus hanno*
  - Le Soufré littoral *Pyrisitia lisa*
  - Le Savane *Juniona evanete*
  - Le Thécla de la mauve *Strymon bubastus*
  - Le Nacré *Agraulis vanilla*
  - La Nymphale cendrée *Anartia jatrophae*



Le Nacré *Agraulis vanilla*, ZA de Grand'Anse, juillet 2021, SCE

- ▶ Quelques libellules courantes semblent de reproduire au niveau d'un fossé en eau dans la zone, et autour de la mangrove, d'écologie assez proche<sup>15</sup> :
  - *Erythrodiplax umbrata* : espèce des eaux stagnantes et ensoleillées, temporaires ou semi-permanentes, même modérément polluées, principalement en plaine ;
  - *Erythemis vesiculosa* : ; espèce des eaux stagnantes ensoleillées, semi-permanentes et permanentes, même légèrement saumâtres, riche en hydrophytes et héliophytes ;
  - *Tamea abdominalis* : espèce des eaux stagnantes et ensoleillées de nature variable, temporaires ou semi-permanentes, oligotrophes à mésotrophes, même saumâtres ou modérément polluées.

---

<sup>15</sup> MEURGEY F., PICARD L., 2011 – *Les libellules des Antilles françaises*. Biotope, Mèze (Collection Parthénope), Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 440 p.



*Erythrodiplax umbrata*, *Erythemis vesiculosa* et *Tramea abdominalis*, Grand'Anse, juillet 2021, SCE

## 6. Enjeux liés aux milieux naturels

Les enjeux écologiques du site reposent sur la présence (voir carte page suivante) :

- ▶ D'une forêt littorale relativement bien conservée 50 à l'ouest de la ZA (hors emprises), protégée le Conservatoire de l'Espace littoral et des Rivages lacustres ; ;
- ▶ De l'abondance de l'Arbre à la glu *Cordia dentata*, en lisière de la ZA, largement utilisé pour constituer une haie semble-t-il ;
- ▶ D'amphibiens et reptiles protégés dans les habitats de vie sont également protégés ; on notera en particulier :
  - L'Anoli de Marie-Galante, qui est un endémique strict de cette île, noté en marge de la ZA ;
  - Le Sphérodactyle fantastique, représenté ici par une sous-espèce endémique de Marie-Galante. Notée dans la forêt littorale à l'ouest de la ZA, les milieux de la ZA ne semblent pas lui convenir. En effet, cette espèce est exigeante en termes d'habitats et ne vit que dans la litière forestière ;
- ▶ De nombreux oiseaux protégés dont la destruction des nids, œufs poussins est interdite.

Critère	Commentaire
Rareté, originalité	La rareté et l'originalité reposent sur la présence d'éléments de mangrove dans les parties topographiquement les plus basses et des dépressions humides saumâtres pâturées arrière littorales. En ce qui concerne les espèces, l'Anoli de Marie-Galante, noté en marge du site est l'espèce la plus remarquable, présente uniquement dans le monde sur Marie-Galante
Richesse, Diversité, taille	La richesse et la diversité sont faibles : la végétation du périmètre d'étude est relativement homogène en espèces et structure de végétation.
Fragilité, menaces, évolution	Le site est très dégradé (remblais dans les années 2000 sur d'anciennes cultures de Canne à sucre). L'évolution de l'occupation du sol, si l'on compare avec la carte des années 1950-1965, montre une forte artificialisation de la zone, marquée par le remblaiement de terres agricoles, et plus récemment depuis 10 ans par l'extension considérable de l'Acacia de Saint-Domingue, espèce exotique envahissante.
Relations et complémentarité avec d'autres milieux	La bordure nord du site est en contact avec la forêt littorale sur sables via une mangrove relictuelle.





*Sphérodactyle fantastique, Marie-Galante, juillet 2021 (SCE)*



1	Enjeu écologique faible
2	Enjeu écologique moyen
3	Enjeu écologique fort

**Figure 25 : Enjeux écologiques de la ZA**

## 7. Annexes

Liste des plantes supérieures observées dans la ZA et aux abords début juillet 2021

### Liste des espèces de la flore de la Guadeloupe

Source - INPN 2020, TaxRef14.

**Légende - Statut** : A:Absent ; B:Occasionnel ; C:Cryptogène ; D:Douteux ; E:Endémique ; I:Introduit ; J:Introduit envahissant ; M:Introduit non établi (dont cultivé / domestique) ; P:Présent (indigène ou indéterminé) ; Q:Mentionné par erreur ; S:Subendémique ; W:Disparu ; X:Eteint ; Y:Introduit éteint ; Z:Endémique éteint. **Habitat** : 1:Marin ; 2:Eau douce ; 3:Terrestre ; 4:Marin & Eau douce ; 5:Marin & Terrestre ; 6:Eau saumâtre ; 7:Continental (terrestre et/ou eau douce) ; 8:Continental (terrestre et eau douce). **UICN** : NT:Quasi menacée. VU:Vulnérable. EN:En danger d'extinction. CR:En danger critique d'extinction. RE:Disparue au niveau régional.

FAMILLE	Espèce (lien INPN)	HABITAT	GUA	UICN Monde	UICN Régional	Protégé	CD_NOM
Cyperaceae	<a href="#">Abildgaardia ovata</a>	3	P	LC	DD		628987
Fabaceae	<a href="#">Acacia farnesiana</a>						
Amaranthaceae	<a href="#">Achyranthes aspera</a>	3	I		LC		446886
Pteridaceae	<a href="#">Acrostichum aureum</a>	8	P	LC	DD		447950
Fabaceae	<a href="#">Aeschynomene americana</a>	3	P		LC		629028
Amaranthaceae	<a href="#">Amaranthus dubius</a>	3	P		LC		445379
Lythraceae	<a href="#">Ammannia baccifera</a>	7	I	LC			629063
	<a href="#">Anema adiantifolia</a>						
Annonaceae	<a href="#">Annona glabra</a>	3	P	LC	NT		446898
Acanthaceae	<a href="#">Avicennia germinans</a>	3	P	LC	LC		629127
Poaceae	<a href="#">Axonopus compressus</a>	3	P		LC		447894
Fabaceae	<a href="#">Bauhinia sp.</a>		M	LC			447028
Asteraceae	<a href="#">Bidens alba/pilosa</a>	3	P		LC		446835
Poaceae	<a href="#">Bothriochloa pertusa</a>		I				610751
Poaceae	<a href="#">Brachiaria sp.</a>	7	M				629191
Fabaceae	<a href="#">Caesalpinia pulcherrima</a>	3	M	LC			447032
Commelinaceae	<a href="#">Callisia repens</a>	3	P		LC		447787
Scrophulariaceae	<a href="#">Capraria biflora</a>	3	P		LC		629262
Fabaceae	<a href="#">Chamaecrista glandulosa</a>	7	P	LC	LC		631053
Poaceae	<a href="#">Chloris ciliata/inflata</a>	7	P		LC		629322
Verbenaceae	<a href="#">Citharexylum spinosum</a>	3	P	LC	LC		447669
Cleomaceae	<a href="#">Cleome spinosa</a>						
Cleomaceae	<a href="#">Cleome viscosa</a>						
Polygonaceae	<a href="#">Coccoloba uvifera</a>	3	P	LC	LC		447455
Arecaceae	<a href="#">Cocos nucifera</a>	3	I				447749

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARIE-GALANTE  
DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE/ ZA DE GRANDE ANSE

FAMILLE	Espèce (lien INPN)	HABITAT	GUA	UICN Monde	UICN Régional	Protégé	CD_NOM
Commelinaceae	<a href="#">Commelina diffusa</a>	3	C	LC	LC		446169
Boraginaceae	<a href="#">Cordia dentata</a>	3	P	LC	VU		629414
Fabaceae	<a href="#">Crotalaria retusa</a>	3	P				447172
Asteraceae	<a href="#">Cyanthillium cinereum</a>	3	I				448442
Amaranthaceae	<a href="#">Cyathula prostrata</a>	3	P		DD		446890
Poaceae	<a href="#">Cynodon dactylon</a>	3	P		LC		93803
Cyperaceae	<a href="#">Cyperus elegans</a>	3	P		LC		446184
Cyperaceae	<a href="#">Cyperus rotundus</a>	3	I	LC			94011
Cyperaceae	<a href="#">Cyperus sp.</a>						
Poaceae	<a href="#">Dactyloctenium aegyptium</a>	3	P				638629
Solanaceae	<a href="#">Datura innoxia</a>	3	I				94481
Fabaceae	<a href="#">Desmodium incanum</a>	3	P		LC		447184
Fabaceae	<a href="#">Dichrostachys cinerea</a>	3	I	LC			629550
Poaceae	<a href="#">Digitaria ciliaris</a>	3	I		LC		94972
Poaceae	<a href="#">Echinochloa colona</a>	8	P	LC	DD		95669
Asteraceae	<a href="#">Egletes prostrata</a>	3	P		LC		629598
Poaceae	<a href="#">Eleusine indica</a>	3	P	LC			95965
Asteraceae	<a href="#">Emilia fosbergii</a>	3	I				446961
Poaceae	<a href="#">Eragrostis tenella</a>	3	I				160865
Asteraceae	<a href="#">Erigeron canadensis</a>	3	P		LC		96749
Euphorbiaceae	<a href="#">Euphorbia heterophylla</a>	3	P		LC		97540
Euphorbiaceae	<a href="#">Euphorbia hirta</a>	3	P		LC		452876
Euphorbiaceae	<a href="#">Euphorbia hypericifolia</a>	3	P		LC		639111
Euphorbiaceae	<a href="#">Euphorbia prostrata/serpens</a>						
Convolvulaceae	<a href="#">Evolvulus nummularius</a>	3	P		LC		629722
Cyperaceae	<a href="#">Fimbristylis dichotoma</a>	3	P	LC	LC		456840
	<a href="#">Galactia sp.</a>						
Fabaceae	<a href="#">Guilandina bonduc</a>	3	P	LC	LC		452703
Heliotropiaceae	<a href="#">Heliotropium curassavicum</a>	3	P	LC	LC		101141
Euphorbiaceae	<a href="#">Hippomane mancinella</a>	3	P	LC	LC		629861
Fabaceae	<a href="#">Indigofera suffruticosa</a>	3	I				629905
Fabaceae	<a href="#">Indigofera tinctoria</a>	3	I				445675
	<a href="#">Ischaemum sp.</a>						
Euphorbiaceae	<a href="#">Jatropha gossypifolia</a>	3	P	LC	LC		447146
Zygophyllaceae	<a href="#">Kallstroemia maxima</a>	3	P		LC		629988
Combretaceae	<a href="#">Laguncularia racemosa</a>	3	P	LC	LC		630001
Verbenaceae	<a href="#">Lantana involucrata</a>	3	P		LC		630004
Fabaceae	<a href="#">Leucaena leucocephala</a>	3	P		LC		447354
Fabaceae	<a href="#">Macroptilium lathyroides</a>	3	P		LC		447199



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARIE-GALANTE  
DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE/ ZA DE GRANDE ANSE

FAMILLE	Espèce (lien INPN)	HABITAT	GUA	UICN Monde	UICN Régional	Protégé	CD_NOM
Malvaceae	<a href="#">Malvastrum coromandelianum</a>	3	P		LC		447307
Poaceae	<a href="#">Megathyrsus maximus</a>	3	I				672415
Poaceae	<a href="#">Melinis repens</a>	3	I				630929
Fabaceae	<a href="#">Mimosa pudica</a>	3	P	LC	LC		447356
Asteraceae	<a href="#">Parthenium hysterophorus</a>	3	P		LC		446978
Poaceae	<a href="#">Paspalum conjugatum</a>	3	P	LC	LC		446319
Poaceae	<a href="#">Paspalum distichum</a>	3	P	LC	LC		112483
Poaceae	<a href="#">Paspalum sp.</a>						
Asteraceae	<a href="#">Pectis humifusa</a>	7	P		LC		630345
Verbenaceae	<a href="#">Phyla nodiflora</a>	3	P	LC	LC		113294
Phyllanthaceae	<a href="#">Phyllanthus amarus</a>	3	P		LC		445642
Urticaceae	<a href="#">Pilea microphylla</a>	3	P		LC		447657
Nyctaginaceae	<a href="#">Pisonia fragrans</a>	3	P		LC		630439
Asteraceae	<a href="#">Pluchea carolinensis</a>	3	P	LC	LC		448417
	<a href="#">Polypodium sp.</a>						
Portulacaceae	<a href="#">Portulaca oleracea</a>	3	P	LC	LC		115215
Portulacaceae	<a href="#">Portulaca pilosa</a>	3	P		DD		445904
Rubiaceae	<a href="#">Randia aculeata</a>	3	P	LC	LC		630527
Acanthaceae	<a href="#">Ruellia blechum</a>	3	P		LC		636296
Acanthaceae	<a href="#">Ruellia tuberosa</a>	3	P		LC		630581
Asparagaceae	<a href="#">Sansevieria sp.</a>		I				
Fabaceae	<a href="#">Senna obtusifolia</a>	3	P	LC	LC		447034
Fabaceae	<a href="#">Senna occidentalis</a>	3	P		LC		447052
Malvaceae	<a href="#">Sida acuta</a>	3	P		LC		445766
Asteraceae	<a href="#">Sonchus asper</a>	3	I				124233
Poaceae	<a href="#">Sorghum halepense</a>	3	I				124378
Poaceae	<a href="#">Sporobolus indicus</a>	3	P		LC		124719
Poaceae	<a href="#">Sporobolus virginicus</a>	3	P		LC		630725
Verbenaceae	<a href="#">Stachytarpheta cayennensis/jamaicensis</a>	3	P		LC		448554
Fabaceae	<a href="#">Stylosanthes hamata</a>	3	P		LC		630753
Fabaceae	<a href="#">Teramnus labialis</a>	3	P		LC		447214
Malvaceae	<a href="#">Thespesia populnea</a>	3	P	LC	LC		447316
Aizoaceae	<a href="#">Trianthema portulacastrum</a>	3	P		LC		630832
Asteraceae	<a href="#">Tridax procumbens</a>	3	P		LC		446982
Asteraceae	<a href="#">Xanthium strumarium</a>	3	I				130492
Rhamnaceae	<a href="#">Ziziphus mauritiana</a>	3	I	LC			445915



**sce**

Aménagement  
& environnement

[www.sce.fr](http://www.sce.fr)

GRUPE KERAN